

Les monnaies des princes-évêques de Bâle : notice historique et description de 234 pièces, accompagnées de figures dans le texte et de planches représentant 133 monnaies

Autor(en): **Michaud, Alb.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische
Rundschau**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 1-1

PDF erstellt am: **24.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172390>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES MONNAIES

DES

PRINCES-ÉVÊQUES DE BALE

NOTICE HISTORIQUE

ET DESCRIPTION DE 234 PIÈCES, ACCOMPAGNÉES DE FIGURES DANS
LE TEXTE ET DE PLANCHES REPRÉSENTANT 133 MONNAIES

Avant-propos.

Notre intention était d'abord de ne publier qu'un catalogue descriptif des monnaies des princes-évêques de Bâle, mais nous avons jugé indispensable ensuite de le faire précéder d'une notice historique dans laquelle nous résumons tout ce qui, à notre connaissance, a été dit sur le monnayage de ces princes. Ce modeste travail ne jettera donc pas plus de lumière sur cette question ; sur certains points seulement, nous avons tenu à faire valoir notre manière de voir, mais nous ne l'avons fait qu'avec la réserve que nous impose le manque de documents. Nous laissons aux auteurs consultés, et dont la liste des publications figure ci-après, la responsabilité de leurs affirmations ; nous leur avons emprunté quelques citations, mais d'une manière générale nous n'avons fait que résumer leurs écrits, auxquels nous renvoyons le lecteur.

Concernant l'histoire monétaire de l'ancien évêché de Bâle, la période du moyen âge est peu documentée.

Quelques actes confirmant aux évêques leur droit de monnayage et des monnaies laissant voir ou seulement supposer le nom de l'atelier monétaire de Bâle et ceux d'évêques à partir du x^e siècle, sont les seuls témoins de cette époque.

Pour la période plus récente, qui commence à la Réformation et pendant laquelle le siège épiscopal fut à Porrentruy, on pourrait, en consultant les archives de l'évêché qui sont actuellement à Berne, obtenir encore bien des renseignements inédits. Elles renferment plusieurs liasses de comptes, correspondances, mandements, etc., la plupart en langue allemande, ainsi que plusieurs registres de *Münzrechnen* qui, pour être consultés avec fruit, exigeraient non seulement beaucoup de temps, mais aussi la connaissance de l'allemand au point de vue du style et de l'orthographe de l'époque, indispensable pour déchiffrer ces pièces. L'historien qui pourra un jour se charger de ce travail rendra certainement des services à l'histoire de ce pays.

Pour ce qui a trait à la nomenclature descriptive des monnaies épiscopales bâloises, nous avons fait notre possible pour être complet, du moins en ce qui concerne les types ; pour les variétés nous mentionnons toutes celles que nous avons pu rencontrer ; pour les bractéates nous n'avons indiqué que les types, sans égard aux différences de coins qui peuvent varier à l'infini.

Nous avons jugé inutile de faire des descriptions très détaillées, chaque type de monnaie étant représenté dans les planches qui accompagnent la publication et que nous avons tenu à dessiner nous-même. Si les dessins ne sont pas parfaits, nous les croyons quand même suffisamment exacts et fidèles pour qu'on puisse reconnaître sans hésiter les monnaies qu'ils représentent.

Nous devons faire observer aux collectionneurs qui se servent de l'ouvrage de M. Ed. Jenner, *Die Münzen der Schweiz*, qu'il contient plusieurs erreurs et qu'ils ne

doivent pas s'étonner si certaines pièces qui y figurent ne sont pas mentionnées dans notre nomenclature. D'après la correspondance que nous avons eue avec M. Jenner et certaines constatations que nous avons faites, nous pouvons relever les erreurs suivantes contenues dans la publication en question :

Le ducat de 1642 n'existe pas, Jean-Henri d'Ostein, évêque à cette époque, n'ayant pas frappé monnaie. Le dicken de 1623 n'est autre chose que le quart-de-thaler de la même année. La pièce de vingt-kreuzer de 1742 n'existe pas non plus; on ne sache pas que Jacques-Sigismond de Reinach (1737 à 1743) ait émis des monnaies. La pièce de quinze-kreuzer ou huitième-de-thaler de 1717 que M. Jenner nous dit exister dans la collection Imhoof-Blumer, aujourd'hui au Musée de Winterthour, ne s'y trouve pas et nous est tout à fait inconnue; de même pour le double-groschen de 1598. Les plapparts sans date qu'il nous dit avoir trouvés au Musée historique de Berne sont des plapparts de la ville de Bâle, qui en effet ont été classés par erreur avec les monnaies de l'évêché. Les demi-batzen de 1623, 1624 et 1716 sont des schilling; ceux de 1654 à 1663 sont des batzen et doivent être classés parmi ceux-ci. Le kreuzer de 1623 est un vierer à notre avis. Les pièces mentionnées sous les rubriques *vierer* et *rappen* font double emploi. A part cela, nous n'avons pas trouvé plusieurs millésimes indiqués par cet auteur, ce qui ne veut pas dire naturellement qu'ils n'existent pas. Plusieurs de ces erreurs s'expliquent par le fait que M. Jenner s'est servi, pour établir ses listes, de catalogues de ventes dans lesquels les indications de valeur des monnaies ne sont pas toujours exactes.

A part les nombreuses collections particulières que nous avons eu l'occasion de visiter, nous avons pu consulter à loisir celle du Musée national à Zurich, riche surtout en bractéates et demi-bractéates, celle du

Musée de Winterthour, la plus complète pour les grosses pièces et le nombre des variétés, et celle du Musée historique de Berne, remarquable aussi, surtout par les pièces d'or. Nous saisissons l'occasion pour adresser à MM. Dr Imhoof-Blumer à Winterthour, Hahn, conservateur des collections numismatiques au Musée national à Zurich, et Dr Thormann, conservateur au Musée historique à Berne, l'expression de notre reconnaissance pour l'empressement avec lequel ils nous ont facilité l'examen de ces collections. Nous devons également des remerciements à MM. Dr Geigy et Dr Bernouilli à Bâle, P.-Ch. Strœhlin et Th. Grossmann à Genève, L. Le Roy à Berne, A. Droz-Farny, professeur à Porrentruy, Dannenberg à Berlin, G. Gallet à la Chaux-de-Fonds, soit pour les conseils et les renseignements qu'ils ont bien voulu nous donner, soit pour la complaisance qu'ils ont mise à nous soumettre leurs collections. C'est grâce au concours de tous que nous avons pu terminer cette monographie. Nous savons que nous sommes loin d'avoir épuisé le sujet; nous avons aussi probablement commis des erreurs et des omissions et nous serons reconnaissant aux lecteurs qui voudront bien nous faire part de leurs observations, pour en tenir compte si possible dans un supplément où nous nous occuperons aussi des médailles qui concernent l'ancien évêché de Bâle.

La Chaux-de-Fonds, avril 1905.

Alb. MICHAUD,
Essayeur-juré.

**Liste des publications consultées et mentionnées
dans le présent travail :**

- J. TROUILLAT. *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*. Porrentruy, 1852-1867.
- Ch.-Ferd. MOREL. *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle*. Strasbourg, 1813.
- A. QUIQUEREZ. *Histoire des institutions politiques, constitutionnelles et juridiques de l'évêché de Bâle*. Delémont, 1877.
- M^{sr} VAUTREY. *Histoire des évêques de Bâle*. Einsiedeln, 1886.
- G. HALLER. *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet*. Bern, 1780.
- Dr. H. MEYER. *Die Bracteaten der Schweiz*. Zürich, 1845.
- *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*. Zürich, 1858.
- Freiheit von BERSTETT. *Die Münzgeschichte des Zähringen-Badischen Fürstenhauses*. 1846.
- A. MOREL-FATIO. *Monnaies suisses de la trouvaille de Saint-Paul*. [*Revue numismatique française*, année 1849.]
- Ed. JENNER. *Die Münzen der Schweiz*. Berne, 1879 et 1901.
- Dr. Alfred GEIGY. *Gedruckte schweizer. Münzmandate*. Bâle, 1896.

DANS LE « BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE » :

- L^s LE ROY. *Du droit de monnayage des princes-évêques de Bâle et de l'exercice de ce droit*. 1^{re} année, 1882, p. 97.
- Alb. SATTLER. *Zur Bracteatenkunde von Basel*. 2^e année, 1883, p. 73.
- Dr. A. GEIGY. *Aus schweizerischen Archiven; Claude Bourberaux, Münzgraveur*. 8^e année, 1889, p. 68.
- Dr. A. BURCKARDT. *Bracteatenfund von St. Johann in Basel*. 1^{re} année, 1882, p. 105.

DANS LA « REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE » :

- Edits et mandements concernant les monnaies étrangères en circulation dans l'ancienne principauté-évêché de Bâle*, recueillis et publiés par L^s LE ROY. 1^{re} année, 1891, p. 136.
- Mandements et ordonnances d'évêques de Bâle concernant l'évaluation de certaines monnaies et les essais auxquels elles ont été soumises*, recueillis et publiés par L^s LE ROY. 2^e année, 1892, p. 119.
- H. DANNENBERG. *Die Münzen der deutschen Schweiz zur Zeit der sächsischen und fränkischen Kaiser*. 1903, p. 337.

Notice historique.

Le territoire de l'ancien évêché de Bâle se trouvait situé dans le pays connu autrefois sous le nom de Rauracie, dont les habitants, au nombre de vingt-trois mille, se joignirent aux Helvétiens, après avoir brûlé leurs habitations, pour pénétrer dans les Gaules. Battus, comme on le sait, par Jules César, les Rauraciens ou Rauragues, réduits à un petit nombre, rentrèrent dans leur pays et durent y reconstruire leurs habitations. Une colonie romaine, sous les ordres de Munatius Plancus, vint s'établir dans le pays et, sur les ruines de l'ancienne capitale, on rebâtit la nouvelle qui reçut le nom d'Augusta Rauracorum.

La Rauracie fit alors partie de la Gaule celtique et fut comprise dans la Province séquanoise, *Maxima Sequanorum*, dont le chef-lieu était *Bisançe* (Besançon).

La ville de Bâle n'existait pas encore; ce ne fut que vers 374 que l'empereur Valentinien fit construire sur l'emplacement actuel de ce lieu un fort qui devait servir à la défense du pays contre les attaques des peuples d'outre-Rhin. Ce fort, avec les habitations qui avec le temps se groupèrent alentour, fut l'origine de la ville de Bâle. Après la destruction d'Augusta Rauracorum par Attila, les habitants se portèrent probablement vers Bâle et cet événement contribua sans doute à son développement.

L'époque à laquelle le christianisme s'implanta dans ce pays ne peut pas être précisée, mais il y avait des évêques dans les Gaules déjà au II^e siècle. Augusta Rauracorum fut aussi le siège de plusieurs évêques, entre

autres de *Justinien*, qui signa comme évêque de la Rauracie au synode de Cologne en 346 ; *saint Pantale* fut aussi d'après la tradition un des premiers évêques ; *saint Ragnachaire* (618) est qualifié d'évêque d'Augst et de Bâle. Les interruptions que l'on constate dans cette série sont dues probablement aux invasions des peuples païens, les Goths, les Vandales, etc., qui arrêtaient à plusieurs reprises l'essor du christianisme. Après la destruction d'Augusta Rauracorum, le siège fut transporté à Bâle. Les évêques dépendaient de l'archevêque de Besançon ; la circonscription ecclésiastique était la même que la division territoriale de la province séquanoise.

Après l'invasion germanique, le pays fit partie du premier royaume de Bourgogne, puis fut soumis à l'empire des Francs et incorporé ensuite en partie au royaume de la Bourgogne transjurane et en partie au duché d'Allemagne. Enfin Rodolphe III, roi de Bourgogne, ayant choisi pour son héritier l'empereur Conrad le Salique, l'évêché de Bâle passa à l'empire d'Allemagne.

Il est très probable que ce fut sous le règne de Charlemagne que les évêques de Bâle furent investis de la puissance temporelle. En tous cas, ses successeurs, Louis le Débonnaire (818) et Charles le Chauve (876), confirmèrent aux évêques l'administration de leur diocèse et leur conférèrent une autorité plus grande. Les évêques profitèrent probablement du désarroi qui accompagna le partage des Etats de Charlemagne pour accroître leur autorité. Le besoin que les princes avaient du clergé dut leur faciliter l'acquisition de domaines et l'extension de leur indépendance.

Les premiers documents qui font mention des domaines des évêques de Bâle datent de la fin du ix^e siècle et le premier acte qui leur confère des droits de souveraineté est celui de l'an 999, par lequel Rodolphe III, roi de Bourgogne, donne à l'évêque Adalbéro l'abbaye de Moutiers-Grandval.

Le droit de battre monnaie fut certainement une des plus anciennes prérogatives temporelles des princes-évêques de Bâle. Le premier acte qui en fasse mention date de 1146. Déjà en 1141, dans un diplôme de l'empereur Conrad III, figure comme témoin de l'évêque son monétaire ou officier préposé à la monnaie, Hugo. Mais on possède des monnaies portant les noms d'évêques ayant régné antérieurement à cette date et qui établissent d'une manière certaine l'exercice du droit monétaire à la fin du x^e siècle ou au commencement du xi^e siècle. Une quantité considérable de ces pièces, auxquelles on a donné le nom de *demi-bractéates*, a été découverte en 1843 par des ouvriers occupés à démolir l'ancienne basilique de Saint-Paul à Rome; elles étaient frappées sur de minces flans d'argent martelés régulièrement sur les bords afin de refouler le métal au centre et de donner à celui-ci plus d'épaisseur. Il en résulte que le plus souvent le centre seul de la pièce a reçu l'empreinte du coin et que les bords ne portent que les marques de la tranche du marteau. Aussi, souvent les légendes sont-elles incomplètes et ce n'est que par l'examen de plusieurs mêmes pièces qu'on arrive à les reconstituer. Elles portent généralement d'un côté le nom de l'évêque, de l'autre le mot **BASILEA**; les lettres de ces mots sont souvent disposées en forme de croix. L'argent employé est d'un titre assez élevé, environ 0,750, et le poids en moyenne de 0^{gr},54 pour les grandes et de 0^{gr},23 pour les petites.

Un savant italien, M. de San Quintino, a publié la description des monnaies de la trouvaille de Saint-Paul, qui appartiennent aux ix^e, x^e et xi^e siècles. Parmi elles se trouvaient plusieurs pièces frappées par les évêques de Bâle, Adalbéro II ou III (999-1025), Udalric (1025-1040), Théodoric (1041-1055), Bérenger (1057-1072) et Rodolphe (1107-1122). Dans un travail remarquable publié dans la *Revue numismatique française* en 1849, M. Morel-Fatio les a décrites et a cherché à quel évêque, faute de documents,

on pouvait logiquement attribuer le premier exercice du droit monétaire. Nous citerons ici ce passage qui, quoique n'émettant qu'une hypothèse, se termine par des conclusions très admissibles :

« A défaut de documents précis sur l'origine même, « il me semble qu'antérieurement aux monnaies que « nous avons décrites, il s'est trouvé vers la fin du « x^e siècle, ou tout au moins au commencement du xi^e, « une occasion dont les évêques de Bâle ont pu facile- « ment profiter pour obtenir, ou peut-être seulement « usurper, la régale monétaire, s'ils ne la possédaient « déjà.

« C'était pendant la vieillesse de Rodolphe, ce der- « nier roi de la Bourgogne transjurane, dont les vastes « Etats devaient, à défaut d'héritier mâle et légitime, « échoir à l'empereur Conrad le Salique, qui avait épousé « une des nièces de Rodolphe. On admit facilement « que ce prince, privé de descendance directe, n'ait pas « été le gardien bien jaloux de ses droits, et que vers la « fin de ses jours, il ait toléré l'usurpation, surtout de la « part d'un de ces puissants évêques qui pouvaient lui « promettre en l'autre monde les riches compensations « de ses magnificences en celui-ci.

« L'histoire nous apprend aussi que l'évêque Udalric ou « Ulric fut gratifié en 1028, par l'empereur Conrad II, des « mines d'argent situées dans le Brisgau (acte daté de « Pollingen en 1028) et, bien que l'exploitation des mines « ne soit pas absolument liée à l'idée d'une fabrication « monétaire, c'est au moins une présomption qui n'est « pas sans valeur. En gratifiant ainsi Udalric, Conrad « ne faisait en quelque sorte que suivre l'exemple de son « prédécesseur Henri II, qui avait comblé de biens la « ville de Bâle et son évêque Adalbéron. On sait que « l'empereur, parmi ses nombreux bienfaits, fit rebâtir « la cathédrale détruite jadis par les Hongrois et qu'il « assista en 1010 à sa dédicace au milieu d'un concours

« immense de grands personnages, tant laïques que sécu-
« liers.

« L'évêque Adalbéron est à mes yeux celui auquel
« on peut, avec quelque certitude, faire remonter l'exer-
« cice du droit monétaire à Bâle; car indépendamment
« de la munificence et de l'amitié personnelle de l'empereur
« Henri II, il reçut de Rodolphe III de Bourgogne,
« en toute propriété, la célèbre et considérable abbaye
« de Moutiers-Grandval, avec les droits qu'avaient exercés
« sur elle ses prédécesseurs les rois de Bourgogne.

« Ces droits régaliens comprenaient évidemment le
« droit de monnaie dans l'immense étendue des posses-
« sions de l'abbaye et il résulte que si nous ne pouvons
« affirmer qu'Adalbéron soit le premier évêque de Bâle
« qui ait battu monnaie, du moins nous avons à peu près
« la certitude que la monnaie épiscopale a déjà dû fonc-
« tionner de son temps. »

La grande compétence de M. Morel-Fatio dans les questions monétaires et le désir de jeter le plus de lumière possible sur ce point capital nous engageant à reproduire encore la lettre que ce savant adressait le 16 décembre 1875 à M. Quiquerez et que celui-ci a publiée dans son *Histoire des institutions de l'évêché de Bâle* :
« Bâle a eu sa monnaie dès l'époque mérovingienne, et
« là comme ailleurs elle se divisait en *racio fisci*, *racio*
« *ecclesiae*, c'est-à-dire part de l'Etat et part du domaine
« ecclésiastique. Les temps mérovingiens, constamment
« troublés, ont plus que tout autre favorisé les idées
« d'empiétement et d'usurpation. Aussi les monnaies
« essentiellement royales d'abord et ne mentionnant que
« le nom du prince ou de ses officiers monétaires, ont
« fini par laisser apparaître des noms épiscopaux. Nous
« constatons ces noms d'évêques vers l'an 650, sur les
« deniers d'argent de Clermont en Auvergne. Dès qu'un
« évêque a pu en agir de la sorte à Clermont en Auvergne,
« il est vraisemblable que tous faisaient de même et que

« s'ils ne mettaient pas leur nom sur la monnaie, ils en
« avaient l'exercice utile, au moins pour une portion.

« Bâle à cette époque a dû éprouver les mêmes effets
« de cette usurpation cléricale. Nous ne connaissons pas
« de triens ou deniers bâlois portant un nom d'évêque,
« mais le régime devait y être le même que dans les
« autres *civitates* ou diocèses. Voilà à quelle époque il
« faut remonter pour trouver, sinon le droit, du moins
« l'exercice de la monnaie épiscopale de Bâle. Toutes les
« prétendues concessions des âges postérieurs ne sont
« que des confirmations et voici d'où vient probablement
« l'usage de ces confirmations.

« A la fin des Mérovingiens une évolution monétaire
« se préparait qui allait substituer l'usage absolu de
« l'argent à la monnaie d'or. Une période de transition
« fut le prélude de ce grand acte, qui souleva bien des
« discussions et produisit des hypothèses variées.

« Cette période se trouve placée entre les années 700
« à 741 environ, et nous offre une grande abondance de
« monnaies qui, de plus en plus, admettent des noms de
« dignitaires ecclésiastiques et laïques. Mais à ce débordement monétaire succéda une réforme rigoureuse,
« établie et maintenue par Pepin le Bref et Charlemagne.
« Ces princes rendent à la monnaie son caractère royal,
« réduisent à un fort petit nombre les ateliers monétaires, en un mot anéantissent toutes les usurpations
« et ne permettent plus que le nom royal et l'indication
« du lieu sur la monnaie.

« Les évêques cédaient et subissaient ce qu'ils ne pou-
« vaient empêcher, se promettant bien de reprendre la
« fabrication dès que l'occasion se présenterait. L'Eglise
« ne connaît pas de prescriptions à ses droits et elle a
« toujours droit à tout. Cette occasion se présenta natu-
« rellement alors que les successeurs de Charlemagne
« laissèrent amoindrir l'autorité royale, au milieu du
« démembrement territorial. De toutes parts les entre-

« prises se manifestèrent et si, à ce moment, les sei-
« gneurs laïques obtinrent des concessions nouvelles, le
« clergé qui rêva et rêvera toujours la domination tempo-
« relle, n'accepta que la confirmation d'un droit dont il
« avait joui dès 650, peut-être même auparavant, mais
« qu'il lui convenait de faire dater de toujours.

« L'évêque de Bâle a donc repris la fabrication de la
« monnaie, dès qu'il a cru le moment favorable et, je le
« crois, vers le milieu du x^e siècle. Ce qui est certain,
« c'est que, avec ou sans confirmation, un Adalbéron,
« évêque de Bâle, battait monnaie à son nom entre 961
« et 1025, car il y a eu deux évêques de Bâle de ce nom
« à cette époque. »

Sortant maintenant du champ des suppositions, nous mentionnerons dans l'ordre chronologique les différents documents qui confirment aux évêques de Bâle leur droit monétaire et qui sont tous tirés des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, par J. Trouillat.

C'est en premier lieu une bulle du pape Eugène III, datée du 15 mai 1146, qui confirme à Ortlieb, comte de Froburg, évêque de Bâle, les divers privilèges dont jouissait son Eglise, entre autres celui de frapper monnaie dans la ville de Bâle et dans tout l'évêché, ainsi que cette Eglise, depuis sa fondation à ce jour, en a reçu le droit des rois et empereurs (Trouillat, I, 295).

Le 1^{er} juin 1149, l'empereur Conrad III confirma ce droit au même Ortlieb, en lui donnant l'autorisation de frapper monnaie avec une effigie particulière qu'il défendit d'imiter dans tout l'évêché sous peine d'une amende de 100 livres d'or (Trouillat, I, 313).

Ceci n'empêcha pas les empereurs d'octroyer ce droit à d'autres villes comprises dans le diocèse de Bâle, Colmar, Thann, Murbach, Mulhouse, ainsi qu'aux seigneurs de Franquemont et aux comtes de Montjoie; il leur interdisait seulement l'emploi de la même effigie que l'évêque.

Nous ferons remarquer ici qu'à la même époque, les empereurs d'Allemagne frappaient monnaie à Bâle concurremment avec les princes-évêques. Les pièces impériales portaient d'un côté le nom du souverain et de l'autre les mots **BASILEA CIVITA**. H. Meyer a décrit et représenté plusieurs de ces pièces, pl. II, nos 97 à 104, et pl. IV, nos 1 à 4. Il ne faut pas les confondre avec celles se rattachant à l'évêché.

Plusieurs auteurs parlent aussi de monnaies portant sur l'une des faces le nom de l'empereur et sur l'autre le nom de l'évêque. Nous n'avons trouvé la description de pareilles pièces nulle part, sinon dans H. Meyer, *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, page 54, qui donne la description d'une demi-bractéate d'après Köhne, laquelle porterait à l'avvers : † **HENRICVS REX** et au revers **DEODERICVS EPS**. Meyer dit qu'il ne voudrait pas se prononcer d'une manière définitive sur l'origine de cette pièce et il fait remarquer qu'elle diffère de celles de l'évêque bâlois Théodoric en ce que le nom est écrit différemment et que l'endroit de l'atelier n'est pas indiqué. En effet, les autres monnaies de Théodoric (voir figures 10 à 27) portent toutes le nom écrit avec un **T** et non avec un **D** et au revers le mot **BASILEA**. Un autre numismatiste, M. Dannenberg, à Berlin, l'attribue plutôt à Metz, ce qui est fort possible, plusieurs évêques de Metz ayant porté le nom de Thierry ou Deodericus. Pour ces motifs nous ne l'avons pas admise au nombre des pièces épiscopales bâloises.

En 1154, l'empereur Frédéric I^{er} déclare que les monnaies de Bâle ayant été altérées dans leur poids, alliage et module, il statue, sur la demande de l'évêque Ortlieb, des princes et du peuple, que ces monnaies devront être rétablies dans toute leur intégrité et qu'à l'avenir le dit évêque et ses successeurs ne devront pas les altérer de nouveau (Trouillat, I, 323).

D'autres confirmations du droit monétaire furent don-

nées en 1220 par Frédéric I^{er} et le 20 décembre 1347 par Charles IV.

A cette époque les demi-bractéates dont nous avons parlé, et qui caractérisent la première période monétaire, étaient remplacées par les *bractéates*, petites monnaies d'argent frappées d'un seul côté sur des flans à peu près carrés, de sorte que l'empreinte est en relief d'un côté et en creux de l'autre. Elles portent la tête mitrée de l'évêque accompagnée de différents attributs, étoiles, anneaux, roses, lis, calices, livre, bâton épiscopal, globes, tours, etc.

Ces monnaies sont presque toujours anépigraphes ; quelques-unes portent des lettres indicatrices de noms d'évêques comme **P-E** (Peter), **I-O** (Johann), **H-S** (Henricus), d'autres **B-A** (Basilea) ou **B-R** (Brissach) lieux de la frappe. Un seul nom d'évêque figure en toutes lettres, celui de Lutold. Un cercle en relief, en forme de bourrelet, le plus souvent uni, entoure le tout.

Ces bractéates, nommées plus souvent deniers, ou pfennig, ou *mönchskappen* à cause de la tête mitrée, étaient la monnaie courante. La monnaie de compte était la livre qui se divisait en 20 schilling (β) ou sols et le schilling en 12 pfennig (δ) ou deniers, mais on ne frappait ni livres, ni schilling, seulement des pfennig ou bractéates. Il existe une grande variété de ces pièces.

Il est probable que la plupart des évêques, depuis la fin du XII^e siècle jusqu'à Jean de Vienne, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIV^e siècle, usèrent de leur droit de monnayage, mais il n'est pas possible de classer avec certitude ces bractéates à tel ou tel règne. Certains auteurs ont quand même rapproché certains signes qui accompagnent le type principal, lequel est toujours une tête mitrée d'évêque, des armoiries des princes qui ont régné à cette époque et en ont tiré des conclusions qui paraissent de prime abord admissibles.

C'est ainsi que les bractéates qui portent une étoile au

dessus ou à côté de l'effigie font supposer qu'elles se rapportent à Henri de Thoune (1215-1238), dont les armes étaient *de gueules à la bande d'argent chargée d'une étoile de sable*. Celles où figure un anneau pourraient être attribuées à Pierre II d'Aspelt (1297-1305), lequel blasonnait *de gueules à deux vires* (ou anneaux concentriques) *d'argent*.

Ce n'est pas l'opinion de Coraggioni (*Münzgeschichte der Schweiz*, p. 13), qui dit que comme on devait souvent retirer les bractéates à cause de leur facile détérioration, on frappait sur les nouvelles certains signes, croissants, étoiles, croix, roses, fleurs de lis ou anneaux pour les distinguer des anciennes. Nous devons dire que certains de ces signes se retrouvent sur d'autres bractéates que celles de l'évêché de Bâle, ce qui confirmerait cette dernière version. H. Meyer (*Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, p. 60) dit que Leitzmann lui a aussi fait observer que si ces signes devaient figurer les armoiries des évêques, on les aurait placées ailleurs et représentées différemment. Il est évident qu'on ne peut rien affirmer à ce sujet; quoi qu'il en soit, il est évident que ce ne sont pas des ornements quelconques qu'on puisse attribuer à la fantaisie des graveurs des coins et qu'ils ont leur signification.

C'est pourquoi dans la description que nous donnons des bractéates, nous avons groupé ensemble celles qui portent le même signe.

Les pièces qui ont des abréviations de noms, comme **I-O**, **P-E**, **H-S**, peuvent se rapporter à plusieurs évêques ayant porté le même nom. Celles où figurent deux tours avec les lettres **S-N** sont attribuées à Berthold de Ferrette (1249 à 1262), qui fit construire l'église de Saint-Nicolas au Petit-Bâle en 1250.

Enfin, celles qui portent les lettres **B-R** doivent avoir été frappées à Brissach. Les évêques de Bâle eurent en effet pendant un certain temps un atelier monétaire dans

cette localité simultanément avec celui de Bâle, car il est fait mention (Quiquerez, p. 76) dans les actes de 1303 à 1309, à plusieurs reprises, d'un nommé Dietrich, maître des monnaies, lequel était vassal du grand-échanton de l'évêque; on le nomme aussi monétaire à Brissach, alors qu'en 1308, le maître des monnaies de Bâle se nommait Verner, ce qui prouve suffisamment l'existence de deux ateliers, à cette époque du moins. Il est probable que la direction de la Monnaie de Bâle appartenait au grand-maréchal de l'évêque, lequel avait parmi ses prérogatives celles, lorsqu'on frappait de la nouvelle monnaie à Bâle, d'en prendre une livre pesant ou autant qu'il pouvait en tenir dans sa main, tandis que le grand-échanton avait la direction de la Monnaie de Brissach. Quiquerez ajoute : « le maître monnayeur était un personnage important « ayant sous lui tout un personnel qui constituait une « espèce de corporation jouissant de certains privilèges « et l'hôtel des monnaies avait droit d'asile. »

En vertu d'un accord de 1262 et reproduit dans les *Monuments* de Trouillat, sous n° 81, t. II, les bourgeois de Bâle exerçaient sur le monnayage de l'évêque un droit de contrôle.

Il y est dit que « lorsque l'évêque voulait en opérer « l'essai, ce qu'il pouvait faire en tout temps, le prévôt « civil, accompagné de deux ou trois citoyens probes, se « rendait à l'improviste chez le monétaire. Là, en présence « de l'évêque ou d'autres personnes honnêtes, il devait « puiser une poignée de pfennig et les porter à la balance « en allongeant le bras. S'il ne fallait ajouter que quatre « pfennig et au dessous, au nombre légal de pièces pour « faire le marc, c'était sans conséquence pour l'honneur « de la personne du monétaire, mais s'il en fallait plus « de quatre, c'était un cas de faux, dont il devait encourir les suites pénales. Les pfennig devaient aussi subir « l'essai de la balance et si l'on trouvait un pfennig trop « léger du poids de deux grains d'orge, le monétaire

« n'avait rien à redouter, mais si le poids en était léger
« d'une quantité plus forte, la monnaie était considérée
« comme fausse ». En 1362, les bourgeois de Bâle éta-
blirent une commission spéciale composée du prévôt
civil et de trois bourgeois, gens d'honneur, pour con-
trôler les monnaies.

Quiquerez nous apprend que 10 grains d'orge de petite
espèce pèsent 50 centigrammes ; donc 2 pèsent 10 centi-
grammes. D'autre part, les bractéates que nous avons eu
l'occasion de peser (nous parlons de pièces en bon état
et qui paraissent entières) varient entre 24 et 41 centi-
grammes. Si nous admettons comme moyenne 32, la
tolérance de poids accordée au monnayeur aurait été
énorme puisqu'elle était d'environ un tiers. En tous cas des
moyens aussi primitifs de compter le nombre de pièces
au marc ou d'évaluer leur poids laissait une belle marge
aux monnayeurs, qui ne se firent sans doute pas faute
d'en tirer profit et, comme d'un autre côté, les évêques
altérèrent à plusieurs reprises le titre de leurs deniers,
il ne faut pas s'étonner de l'ordonnance de l'empereur
Frédéric I^{er} en 1154 déjà citée, ni du discrédit dans
lequel tombèrent les monnaies épiscopales.

L'évêque Jean Senn de Munsingen fit frapper de nou-
velles monnaies, lesquelles n'étaient pas en rapport avec
l'ancien système admis. Du marc d'argent on ne tirait
plus que 3 livres et 5 schilling, et 2 schilling nouveaux
équivalaient à 5 anciens. De nombreux inconvénients en
résultèrent, qui engagèrent les pays voisins où la mon-
naie de l'évêché de Bâle avait cours, à faire un accord,
pour la repousser.

Son successeur, Jean de Vienne, altéra tellement la
valeur de ses monnaies qu'elles furent complètement
discréditées, ce qui engagea l'empereur Charles IV, en
1376, à autoriser la ville de Colmar à frapper des pfennig
d'argent.

Il est probable qu'en déterminant le titre de l'argent

des bractéates épiscopales on pourrait avec raison les classer chronologiquement, celles dont le titre est le plus fin devant être les plus anciennes.

Les évêques de Bâle, dans leurs embarras financiers, durent à maintes reprises engager et même aliéner certains de leurs revenus temporels. En 1373, Jean de Vienne se vit dans la nécessité de réunir son chapitre avec le consentement duquel il engagea son droit de monnaie aux bourgeois et à la commune de Bâle pour la somme de 4000 florins d'or. Cette cession temporaire avec droit de rachat comprenait le droit exclusif de battre monnaie et l'impôt sur la frappe payé par le monétaire. Les citoyens de Brissach devaient recevoir leurs coins de ceux de Bâle et tenir leurs espèces dans un rapport de poids tel, qu'elles fussent plus pesantes de 4 pfennig au marc que celles des Bâlois. Ceux-ci ne jouissaient point de l'impôt monétaire à Brissach.

En 1376, l'évêque engagea le droit de monnaie dans la ville de Brissach, de même que l'impôt monétaire à Bourkard Sporer d'Eptingen pour les services rendus à l'Eglise. Cette cession était rachetable pour 100 marcs d'argent.

Le droit engagé à la ville de Bâle fut racheté, mais en 1385 l'évêque Imier de Ramstein l'engagea de nouveau pour la somme de 1000 florins, puis il fut racheté une seconde fois et aliéné définitivement dans le cours du xv^e siècle, ou même plus tôt, à la ville, qui dès lors le conserva exclusivement.

Wurstiesen dans sa chronique dit que, depuis 1373 la ville de Bâle a commencé à frapper des monnaies à la crosse de Bâle (Baselstab). Le Dr H. Meyer, interprétant mal ce passage, croit qu'il faut attribuer à la ville toutes les bractéates *qui, à côté de la tête d'évêque, portent une ou deux crosses, ou les lettres B-A. M. Alb. Sattler*, dans un article publié dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, II^e année, page 71, et intitulé *Zur*

Bracteatenkunde von Basel, combat avec raison cette interprétation et n'admet comme bractéates de la ville que celles où la tête d'évêque est remplacée par une crosse de Bâle avec ou sans les lettres **B-A**, qui sont représentées dans l'ouvrage de Meyer sous nos 141, 142, 145, 146, 147 et 148, pl. II, et qui reçurent le nom de *stäblerpfennig* (deniers à la crosse). Sattler s'exprime ainsi : « Il
« y a d'ailleurs d'autres raisons qui font admettre
« comme monnaies de la ville seulement celles qui por-
« tent la crosse de Bâle. Si nous considérons la suite
« des monnaies épiscopales, nous trouvons comme type
« persistant la tête d'évêque avec les initiales ou dif-
« férents ornements, lis, étoiles, anneaux, etc., ainsi que
« les baselstab. La tête d'évêque est toujours le sujet prin-
« cipal des monnaies, qu'on appelait d'ailleurs *mönchs-*
« *kappen* ; les ornements, même les crosses, n'y figurent
« que comme accessoires. Je ne comprendrais donc pas
« que Bâle qui, comme les autres villes, devait être très
« fière de ses prérogatives, ait maintenu, une fois en
« possession du droit de monnayage, la tête d'évêque
« comme figure principale de la pièce, tandis que
« l'emblème de la ville aurait occupé une place secon-
« daire. On ne pourrait comprendre cela que si les
« *mönchskappen* avaient été de la monnaie de bon aloi,
« bien reçue partout et que pour cette raison on n'ait
« pas voulu en changer le type principal ; mais c'est le
« contraire qui avait lieu : les monnaies des évêques,
« surtout sous Jean de Vienne, étaient tombées en grand
« discrédit à cause de l'abaissement de leur titre et
« étaient même refusées en certains pays. Une fois en
« possession de son droit, la ville s'empressa d'élever le
« titre de sa monnaie et vraisemblablement en changea
« le type pour la faire plus facilement accepter par les
« Etats voisins. A qui faut-il donc attribuer ces bractéates
« qui portent *avec la tête d'évêque, la crosse de Bâle* ? La
« ville possédait depuis longtemps, en tous cas depuis

« 1344, un droit de contrôle sur la monnaie de l'évêque.
« J'attribue donc ces pièces, ainsi que celles qui portent
« les lettres **B-A**, à cette période où la ville exerçait ce
« contrôle ».

Nous sommes d'accord avec M. Sattler d'envisager la crosse de Bâle à côté de la tête d'évêque comme un signe de contrôle de la ville et, dans la description que nous avons faite des bractéates épiscopales, nous avons groupé ensemble celles qui portent ce signe. Par contre, nous n'admettons pas qu'il en soit de même pour celles qui portent les lettres **B-A**, pour les motifs suivants. D'abord, il n'est pas probable que la ville ait adopté deux signes différents pour marquer son contrôle, un seul devait lui suffire. Ensuite, le mot **BASILEA** en entier ou en abrégé indique le lieu de l'atelier et les évêques l'ont fait figurer, non seulement sur certaines bractéates, mais déjà sur les demi-bractéates du ^x^e et du ^{xi}^e siècle. Il n'est donc pas admissible que la ville, voulant insculper un signe à elle, ait choisi le mot **BASILEA** dont les évêques eux-mêmes avaient fait auparavant un si fréquent emploi. Il en est autrement de la *crosse de Bâle* qui remplace ici la *crosse d'évêque*, avec laquelle il ne faut pas faire de confusion. Du moment que la ville, aussitôt en possession du droit de frappe, marqua ses monnaies d'un *baselstab* (c'est-à-dire d'une crosse terminée par trois pointes dont les deux extérieures sont un peu relevées en dehors, pareillement à celles de la fleur de lis), il est tout à fait logique de supposer que le même signe sur les bractéates épiscopales représente aussi son contrôle.

M. L. Le Roy, dans son article intitulé *Du droit de monnayage des princes-évêques de Bâle et de l'exercice de ce droit*, publié dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, année 1882, page 97, donne, à ce sujet, une explication un peu différente de celle de M. Sattler. Il pense que les pièces en question furent frappées par la ville,

au nom des évêques, dans les périodes de temps où ceux-ci lui cédèrent leur droit. Il leur donne pour ce motif le nom de *semi-prélatales*. Quoi qu'il en soit, il est probable que la présence de la crosse de Bâle sur ces pièces a une signification et les explications des deux auteurs précités sont admissibles toutes deux, sauf, à notre avis, en ce qui concerne les lettres **B-A**, pour les motifs déjà indiqués.

Les bractéates dont nous venons de parler caractérisent la deuxième période monétaire épiscopale.

La réforme religieuse fut introduite à Bâle sous le règne de l'évêque Philippe de Gundelsheim, lequel abandonna le siège de Bâle pour fixer sa résidence ordinaire à Porrentruy, où ses successeurs reprirent la frappe des monnaies qui dura jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et qui constitue la troisième et dernière période.

En 1585, l'évêque Jacques-Christophe de Blarer avait, par l'entremise de députés de plusieurs cantons suisses, cédé à la ville de Bâle, pour la somme de 200,000 florins monnaie bâloise, certains droits et domaines, y compris le monnayage *dans ce lieu*. Il ne renonçait donc pas à son droit monétaire, qu'il comptait exercer ailleurs dans son évêché et, en effet, l'année suivante, soit en 1586, il émettait ses premières monnaies frappées à Delémont ou à Saint-Ursanne. Il est vrai qu'il s'agit d'un groschen mentionné par M. Ed. Jenner, mais que nous n'avons trouvé dans aucune des collections que nous avons visitées. La plus ancienne pièce datée de cette époque que nous ayons rencontrée est un groschen de 1595.

Un passage du *Journal* de Petermann Cuenin dit : « Ressuscitant un droit qui avait été accordé aux évêques « de Bâle par les empereurs et qui était tombé en désuétude, il (Jacques-Christophe) fit battre de nouveau monnaie. Quinze ouvriers appelés par lui de l'étranger s'établirent à Delémont et frappèrent des pièces de quinze « et de six-deniers. » Les pièces de six-deniers sont des

demi-schilling; quant aux pièces de quinze-deniers, soit un quart-d'écu, elles sont inconnues et le chroniqueur doit avoir fait erreur.

D'un autre côté, M. le Dr Geigy a extrait des archives de l'évêché et publié dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, année 1889, page 68, une lettre de Claude Bourbeaux (il est nommé Claude Bourberain dans le Manuel du Conseil d'Etat aux archives de la chancellerie de Neuchâtel) maître graveur de Dijon et à Neuchâtel en Suisse, adressée à l'évêque de Bâle et par laquelle il lui réclame une somme de 18 écus sols 1 batz, pour avoir gravé et fabriqué les coins des pièces de *trois cruches soulz de basle et de demy-souls au buste de saint orsonne* suivant la commande qui lui avait été donnée le 3 septembre 1595, pour la monnaie de Saint-Ursanne, ainsi que les coins *du taller selon les portraits qu'il L'en avoit fait* et la commande qu'il en avait reçue le dernier jour d'octobre 1595. Il expose à l'évêque que, n'ayant pu obtenir le paiement de cette somme du châtelain de Saint-Ursanne, il a recours à lui et mentionne ses peines et débours, entre autres qu'il a dû prendre un cheval pour aller avec son fils de Neuchâtel à Saint-Ursanne y porter les coins.

Il en résulte que l'évêque ouvrit deux ateliers monétaires, l'un à Delémont, l'autre à Saint-Ursanne, ce qui peut paraître invraisemblable au premier abord. Toutefois, nous avons trouvé aux archives de l'ancien évêché, aujourd'hui à Berne, des comptes de monnayage qui établissent d'une manière certaine l'existence simultanée de ces deux ateliers. Haller dit, page 298, que Georg Vogel et Léopold Trager étaient alors monnayeurs.

Les monnaies de Jacques-Christophe portent toutes à l'avvers ses armes écartelées ou parti avec celles de l'évêché. (Les armoiries de l'évêché sont *d'argent à la crosse de Bâle de gueules tournée à senestre*. Cette disposition n'a pas toujours été observée et nous trouvons

sur plusieurs monnaies et médailles la crose tournée à dextre.) Au revers, les thaler et groschen représentent l'aigle impériale et le nom de l'empereur Rodolphe II ; sur les batzen on voit la Vierge Marie tenant l'enfant Jésus et sur les schilling saint Ursanne tenant un livre et trois fleurs de lis. Cet évêque déploya une grande activité pendant un règne de trente-trois ans et fut surnommé le Restaurateur de l'évêché.

Son successeur, Guillaume Rinck de Baldenstein, fut, d'après une note de M^{gr} Vautrety, le premier évêque qui frappa monnaie à Porrentruy. Il conserva pour ses batzen et schilling les types précédents, mais sur les thaler et demi-thaler, il fit représenter Henri II, empereur d'Allemagne, autrement dit saint Henri, bienfaiteur de l'évêché, lequel rebâtit la cathédrale de Bâle détruite par les Hongrois et inaugurée en 1010 en présence de l'empereur. C'est la raison pour laquelle on le voit sur ces pièces tenant dans la main une maquette de l'église. Au revers, l'aigle impériale et comme légende le nom de l'empereur Ferdinand II.

En ce qui concerne les monnaies qui, à côté du numéraire spécial de l'évêque, avaient alors cours dans ses Etats, on peut consulter les édits et mandements ainsi que les listes de monnaies ayant été l'objet d'essais, tirés des archives et publiés par M. L. Le Roy dans la *Revue suisse de numismatique*, 1891, pages 136 à 151, et 1892, pages 119 à 127. On sera frappé de la multitude des espèces qui circulaient dans ce petit pays obligé de recevoir les monnaies de tous les Etats qui l'entouraient et incapable, probablement par suite du manque de métal, de frapper pour son commerce intérieur le numéraire suffisant. Un mandement du 28 septembre 1623 mentionne à lui seul douze espèces d'or et vingt et une espèces d'argent. Dans ce même mandement, Guillaume Rinck se plaint « du grand et insupportable désordre » qui s'est glissé dans les monnaies, accru par l'insa-

« tiable avarice et cupidité de certains trafiqueurs qui
« font profession d'enlever en cachette les bonnes espèces
« pour les transporter au dehors et rapporter d'autres
« plus faibles de poids et aloi. »

Cet état de choses obligea l'évêque à établir un bureau de change, ainsi qu'on le voit par un mandement du 29 octobre 1623, lequel « ordonne que les demi-testons
« ou pièces de trois-batz frappées au coin de Murbach
« ou de Fribourg, faibles de poids et aloi, devront être
« portées à la banque de change établie en la ville de
« Porrentruy, où elles seront changées contre 6 rappes
« ou 1 sol ; chacun est d'ailleurs autorisé à les accepter
« pour cette valeur, de même que les pièces d'un-batz
« frappées aux coins des cantons suisses, ceux-ci pour
« la valeur de 4 rappen 8 deniers, jusqu'à ce qu'il en
« soit ordonné autrement et ce en considération que
« jusqu'à présent il n'a pu être battu de la petite monnaie
« en suffisance. » Le monnayeur du prince-évêque à Porrentruy était alors Nicolas Haas.

Jean-François de Schönau, qui n'occupa le siège que pendant cinq ans, soit de 1651 à 1656, frappa des thaler et des pièces de un-batz d'un type analogue à celles de son prédécesseur et, en outre, des ducats de 1654 et des bractéates rondes à ses armes, de bas aloi, nommées *schwarzpfennig*, telles que plusieurs Etats en frappèrent encore au XVII^e siècle. Un coin de l'avvers du thaler se trouve dans les archives de la bourgeoisie de Porrentruy.

Jean-Conrad I^{er} de Roggenbach émit aussi des ducats de 1662, des batzen à la Vierge et un *schwarzpfennig* à ses armes. Ces monnaies, surtout les batzen, sont d'une frappe très défectueuse.

Après une interruption d'un demi-siècle, Jean-Conrad II de Reinach-Hirzbach reprit la frappe des monnaies dont le besoin se faisait de plus en plus sentir. Il fit frapper des monnaies d'or, d'argent et de cuivre

et défendit de sortir ces métaux du pays. Il obligea de les vendre à son hôtel monétaire et toléra que les favorisés de la cour portassent à la Monnaie leur vieux cuivre pour le convertir en batzen et demi-batzen, ce qui multiplia le billon et procura aux privilégiés un bénéfice de 25 à 30 %. (Quiquerez, *Histoire des troubles dans l'évêché de Bâle en 1740*, page 24. — Mandement du 1^{er} janvier 1717 : Verbot des Verkaufes von Bruchsilber und Kupfer an andere Personen, als die vom Fürstbischefe bestimmten. Verbot des Aufwechsels von Silber, etc.)

Les procédés de l'évêque pour obtenir le métal nécessaire à cette frappe sont encore confirmés par la chronique d'un auteur inconnu et publiée par le *Courrier du Jura*, 8 février 1859, qui dit : « Il est à noter que toutes les vieilles pièces ont été fondues et beaucoup de gens ont vendu leur argenterie aussi bien que leurs chaudières de cuivre. » Cette mise au creuset des anciennes monnaies explique la grande rareté des thaler et autres monnaies des prédécesseurs de Jean-Conrad.

L'évêque chargea successivement de la frappe des monnaies Braun de Lucerne, l'orfèvre Münch, puis Guillaume Krauer (ou Grauer, ou Crauer), directeur des monnaies de la ville de Sion. Celui-ci avait alors comme élève Jean-Charles Hedlinger, de Schwytz, qui devint plus tard le célèbre graveur de la cour de Suède. Krauer vint en 1710 s'établir comme graveur et orfèvre à Lucerne, où il obtint la direction de la Monnaie, puis à Montbéliard et à Porrentruy. Hedlinger le suivit partout et, grâce à son talent, fut chargé par son maître de la gravure des coins de ces différents ateliers. On peut lui attribuer, parmi les monnaies de Jean-Conrad II, les coins du double-ducat, du ducat et du thaler de 1716 ; le premier seul porte la marque du graveur, H. D'autres monnaies, les pièces de douze et de six-kreuzer de 1725 et 1726 portent également la lettre H, mais elles ne peuvent avoir été gravées par lui, puisqu'à ce moment il était

absent du pays ; elles sont d'ailleurs d'un travail plus grossier que les premières. On pourrait les attribuer à son frère aîné, Joseph-Antoine, qui, d'après la biographie du médailleur Jean-Charles Hedlinger, par Jean Amberg, travailla également avec Krauer et fut appelé en 1725 à Porrentruy comme maître de la Monnaie. (*Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1885, page 11.*)

L'atelier monétaire était installé au Château ; il fut restauré en 1787, mais il a depuis été rasé. (Quiquerez, *Ville et château de Porrentruy, page 217.*)

Jean-Conrad est le premier évêque qui émit des monnaies à effigie. Disons tout de suite que son portrait varie tellement d'une pièce à l'autre qu'on dirait autant de souverains différents. Il paraît avoir eu l'intention de faire une monnaie équivalente à la monnaie de compte, soit la livre ; ce qui en témoigne, c'est la pièce décrite et représentée sous n° 176, qui est généralement envisagée comme vingt-schilling. Nous n'en avons vu qu'un seul exemplaire, au Musée de Winterthour ; sa bonne conservation nous fait supposer que la pièce n'a pas circulé et qu'il s'agit seulement d'un essai ; nous ignorons s'il existe de ces monnaies dans d'autres collections. (Voir la note qui accompagne le n° 176.)

Jean-Conrad émit aussi des groschen, dont on n'avait plus frappé depuis Christophe de Blarer. Ils ont avec les pièces de vingt-schilling cette analogie qu'ils sont de la même année, 1718, qu'ils portent au revers le nom de l'empereur Charles VI et que les pièces sont un peu ovales.

A part les valeurs déjà indiquées, il frappa encore des quarts-de-thaler, des pièces de vingt, douze, six et un-kreuzer à son effigie, des batzen et demi-batzen, de nombreux schilling au type de Saint-Ursanne et des rappen nommés aussi souvent vierer.

Les dernières monnaies qu'il frappa furent des batzen

et demi-batzen de 1733 qui se distinguent de ceux de la série de 1717 à 1719 en ce qu'ils sont plus petits et sont faits de bon billon, contenant même approximativement moitié d'argent, ainsi que nous avons pu le constater, tandis que les premiers sont en cuivre. Leur petit module et leur caractère différent des précédents (voir nos 195 et 204) eurent probablement pour effet d'en rendre l'acceptation difficile dans le commerce, car le 15 janvier 1735, le prince publie un placard « avec figure d'une nouvelle « pièce épiscopale de 10 rappen de 1733 afin que les « sujets la reçoivent à sa valeur réelle. »

La monnaie de Jean-Conrad était de bon aloi et bien reçue partout. Il en fut fait une frappe considérable. Une bonne partie des coins existent encore à Porrentruy aux archives de la bourgeoisie, mais, faute de soins, ils ont été complètement détériorés par la rouille. On y trouve entre autres ceux du demi-thaler de 1717 (avers), quart-de-thaler 1717, vingt-schilling 1718 (avers), groschen 1718 (avers), ainsi que ceux des pièces de vingt, douze, six et un-kreuzer, schilling et rappen, en tout cinquante coins. Quiquerez dit (*Histoire des institutions, etc.*, page 85) : « une quarantaine de coins gravés alors « par d'habiles artistes, tels que MM. Münch, orfèvre « à Lucerne, Graun (Krauer) de la même ville, Jos. « Ethinger (Hedlinger) de Schwytz, existent encore « aux archives de la ville de Porrentruy, où nous les « avons nettoyés et graissés, après en avoir pris l'em- « preinte. Nous avons même obtenu la permission de « faire frapper quelques pièces à la Monnaie à Berne. « Mais les plus grands coins, destinés à des écus, n'ont « pu être usagés, parce que la partie gravée est demi- « cylindrique et qu'il faudrait des appareils spéciaux « pour les employer. »

Une cinquantaine d'années plus tard, Joseph-Sigismond de Roggenbach reprit le monnayage. Par un mandement daté du 9 avril 1787, il interdit « l'agiotage et le change

« fait pour sortir de ses Etats les menues monnaies « y coursables jusque-là. » Il annonce également qu'il a fait fabriquer des monnaies à l'étranger et qu'il a ordonné l'érection d'un hôtel dans ses Etats. D'après le témoignage du P. jésuite Voisard, les premières pièces furent frappées à Soleure et elles arrivèrent à Porrentruy vers la fin de décembre 1786. C'était des pièces de vingt-quatre-kreuzer du poids de 4 gr. $\frac{1}{2}$ et de douze-kreuzer pesant 2 gr. $\frac{1}{2}$. Les frappes ultérieures durent quand même être faites à Porrentruy, car en date du 30 juillet 1787 l'évêque annonce le prochain rétablissement de l'hôtel des monnaies, il fait défense aux Juifs d'acheter de l'argent et du cuivre dans les Etats de la principauté de Bâle et il invite ses sujets à livrer l'argenterie et le cuivre qu'ils désirent vendre au directeur de la Monnaie, qui leur paiera la marchandise à sa juste valeur. Le directeur de la Monnaie était Joseph-Antoine Kohler, lequel portait le titre de directeur d'économie et des monnaies. C'était le grand-père de M. Xavier Kohler et l'arrière grand-père de M. Adrien Kohler à Porrentruy, possesseur actuel d'une partie des coins qui ont servi à la frappe des pièces de vingt-quatre et douze-kreuzer et de un et demi-batz. Les autres sont au Musée de l'école cantonale de Porrentruy.

Une médaille octogonale en argent, signée Traiteur, consacre le souvenir de cette réorganisation de la monnaie de l'évêché; elle porte comme légende : REM NVMARIAM RESTITVIT ANNO MDCCLXXXVIII. Les monnaies de Joseph de Roggenbach étaient de bon aloi; elles furent très recherchées dans tous les pays voisins et surtout en France où elles circulèrent librement. Ce furent les dernières frappées par les princes-évêques de Bâle (Vautrey).

Liste des princes-évêques de Bâle, d'après Trouillat.

Les évêques dont le nom est marqué d'une astérisque* sont ceux dont on a des monnaies; le signe ? indique ceux auxquels on attribue aussi des monnaies, mais sans certitude.

Période gallo-romaine.

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Justinianus, 346. | 2. Saint Pantale, 453. |
|----------------------|------------------------|

Période franque.

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| 3. Ragnachaire, 618. | 8. Udalric, 823. |
| 4. Valan, 731. | 9. Frédebert, 859. |
| 5. Baldebert, 751. | 10. Adalvin, 876. |
| 6. Waldon. | 11. Rodolphe, 884. |
| 7. Hatton ou Otto I, 802-822. | |

Période burgonde.

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| 12. Iringue ou Fringus, 895. | 15. Landelaus, 961. |
| 13. Adalbéro I, 916. | *16. Adalbéro II, 999. |
| 14. Wichardus, 948. | 17. Adalbéro III, 1004. |

Période germanique.

- *18. Udalric II, 1025-1040.
- *19. Théodoric ou Thierry, 1041-1055.
- *20. Bérenger, 1057-1072.
- 21. Bourkard d'Asuel (Hasenburg), 1072-1107.
- *22. Rodolphe II de Homburg, 1107-1122.
- 23. Berthold de Neuchâtel, 1122-1134.
- 24. Adalbéro IV de Froburg, 1134-1137.
- 25. Ortlieb de Froburg, 1137-1164.

26. Louis de Froburg, 1164-1176.
27. Hugues d'Asuel, 1176-1177.
28. Louis de Froburg (réintégré), 1178-1179.
- ?29. Henri I de Horburg, 1180-1189.
- ?30. Lutold I de Röteln, 1191-1213.
31. Walter de Röteln, 1213-1215.
- ?32. Henri II de Thoune, 1215-1238.
- ?33. Lutold II d'Arberg, 1238-1249.
- ?34. Berthold II de Ferrette (Pfirdt), 1249-1262.
- ?35. Henri III de Neuchâtel, 1262-1274.
- ?36. Henri IV d'Isny (Gurtelknopf), 1275-1286.
- ?37. Pierre I de Reichenstein, 1286-1296.
- ?38. Pierre II d'Aspelt, 1297-1305.
39. Othon de Grandson, 1306-1309.
40. Lutold III de Röteln, 1309.
41. Gérard de Wuippens (Wippingen), 1310-1325.
42. Hartung Münch, 1325.
- ?43. Jean I de Chalons, 1327-1335.
- ?44. Jean II Senn de Munsingen, 1335-1365.
- ?45. Jean III de Vienne, 1366-1382.
46. Imier de Ramstein, 1382-1391.
47. Frédéric de Blankenheim, 1391-1393.
48. Conrad Münch, 1393-1395.
49. Humbert de Neuchâtel, 1395-1418.
50. Hartmann Münch, 1418-1423.
51. Jean IV de Fleckenstein, 1423-1436.
52. Frédéric II Ze Rhein, 1437-1451.
53. Arnold de Rothberg, 1451-1458.
54. Jean V de Venningen, 1458-1478.
55. Gaspard Ze Rhein, 1479-1502.
56. Christophe d'Utenheim, 1502-1527.
57. Philippe de Gundelsheim, 1527-1554.
58. Melchior de Lichtenfels, 1554-1575.
- *59. Jacques-Christophe de Blarer de Wartensee, 1575-1608.
- *60. Guillaume Rinck de Baldenstein, 1608-1628.
61. Jean-Henri d'Ostein, 1628-1646.
62. Béat-Albert de Ramstein, 1645-1651.
- *63. Jean-François de Schönau, 1651-1656.
- *64. Jean-Conrad I de Roggenbach, 1656-1693.

65. Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein, 1693-1705.
- * 66. Jean-Conrad II de Reinach-Hirzbach, 1705-1737.
67. Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunnen, 1737-1743.
68. Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein, 1744-1762.
69. Simon-Nicolas de Montjoie, 1762-1775.
70. Frédéric de Wangen, 1775-1782.
- * 71. Joseph-Sigismond de Roggenbach, 1782-1793.
72. François-Xavier de Neveu, 1794-1815.
73. Jos.-Antoine Salzmänn, 1828-1854.

Abréviations et explications.

Dannenberg. = *Die Münzen der deutschen Schweiz zur Zeit der sächsischen und fränkischen Kaiser*, dans la *Revue suisse de numismatique*, année 1903.

Bull. s. num. = *Bulletin de la Société suisse de numismatique*.

Rev. s. num. = *Revue suisse de numismatique*.

Meyer, B. = *Die Bracteaten der Schweiz*.

Meyer, D. u. B. = *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*.

Morel-Fatio. = *Monnaies suisses de la trouvaille de Saint-Paul*.

M. nat. = Collection numismatique du Musée national suisse à Zurich.

M. Wint. = Collection numismatique du Musée de Winterthour.

M. Ch.-d.-F. = Musée de La Chaux-de-Fonds.

Coll. A. M. = Collection de l'auteur.

Les prix sont ceux des catalogues de vente ou des ventes aux enchères depuis 1900 et concernent des exemplaires bien conservés.

Monnaies des princes-évêques de Bâle.

DEMI-BRACTÉATES

Adalbéro II ou III (999-1025).

1. — *Demi-bractéate*. — Argent.

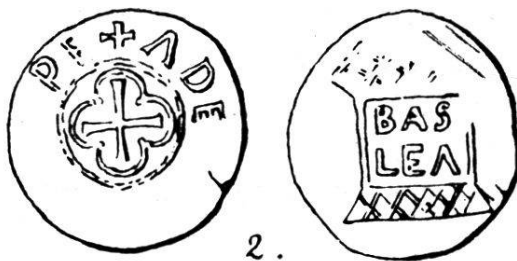


À. ADAL....EP Dans un cercle perlé, une croix cantonnée de quatre points.

℞. BASILE...G Dans un cercle perlé, un dessin représentant peut-être un temple.

Dannenberg, *Revue suisse de numismatique*, 1903, p. 349.

2. — *Demi-bractéate*. — Argent.

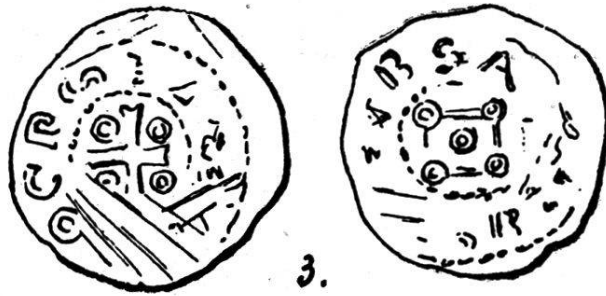


À. + ADE...P Dans un cercle perlé, une croix encadrée de quatre arcs de cercle.

℞. Un temple avec l'inscription BAS—LEA en deux lignes.

Dannenberg, p. 350.

3. — *Demi-bractéate*. — Argent.

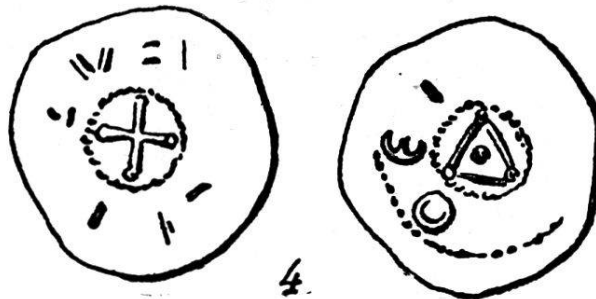


À.OCP... Dans un cercle perlé, une croix cantonnée de quatre anneaux.

Û. BSA... Dans un cercle, un carré avec des anneaux aux angles et au milieu.

Dannenber, p. 351.

4. — *Demi-bractéate*. — Argent.



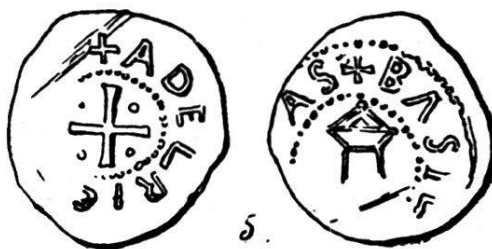
À. Inscription illisible ; croix dans un cercle perlé.

Û. ...OE... Dans un cercle perlé, un triangle avec des anneaux aux angles et au milieu.

Dannenber, p. 352.

Adalric ou Udalric (1025-1040).

5. — *Demi-bractéate*. — Argent.

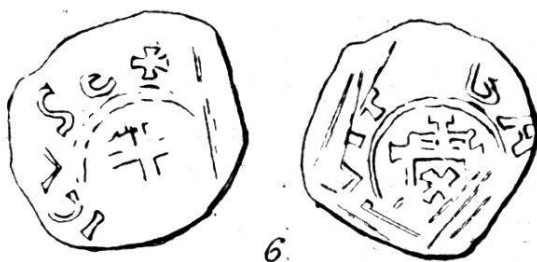


À. + **ADELRIC**.... Une croix cantonnée de quatre points dans un cercle perlé.

℞. † **BASIL**.....**AS** Portique à toit pointu dans un cercle perlé.

Dannenber, p. 352.

6. — *Demi-bractéate*. — Argent.

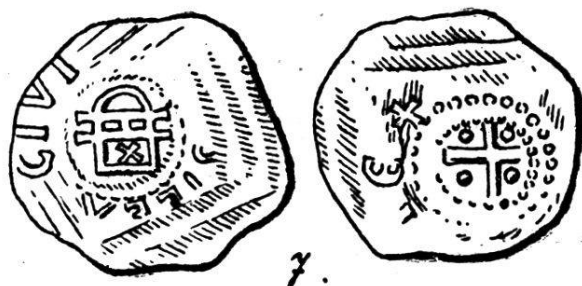


À. ...**ICVS** € † Une croix dans un cercle perlé.

℞. **BA**....**IVIT** Dessin représentant peut-être un temple dans un cercle perlé.

Dannenber, p. 353.

7. — *Demi-bractéate*. — Argent.



À.€ + Une croix cantonnée de quatre points dans un double cercle perlé.

℞. ...**SILEA CIVI** Dessin analogue à celui du n° 6, dont il n'est probablement qu'une variété, quoique le nom de l'évêque ne soit pas lisible.

Dannenber, p. 353. — Morel-Fatio, p. 385 et pl. XII, n° 35. — Meyer, pl. IV, n° 17.

Ogr, 53.

8. — *Demi-bractéate*. — Argent.

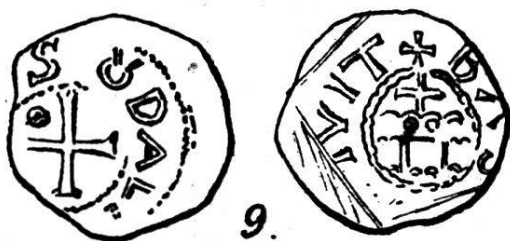


À. ...DCLPICVS EP Dans un cercle perlé, une croix avec des dessins en forme d'Y dans les angles.

℞. † BAS.LEA C....S Dans un cercle perlé, un temple.

Dannenberg, p. 353.

9. — *Demi-bractéate*. — Argent.



À. ØDAL...S Une croix dans un cercle perlé.

℞. † BAS...IVIT Dans un cercle perlé, un temple.

Dannenberg, p. 353.

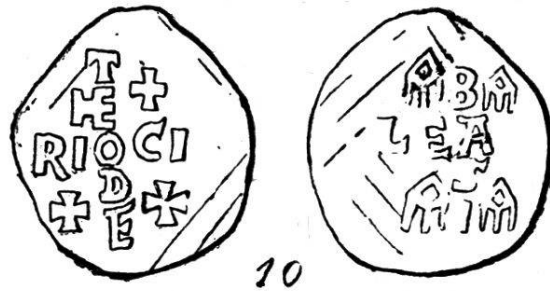
Théodoric (1041-1055).

Les monnaies de Théodoric, dont la plupart ont été trouvées à Rome en 1843, en démolissant l'ancienne basilique de Saint-Paul, sont les plus nombreuses. Elles portent généralement à l'avvers le nom de **THEODERICVS** disposé en croix avec de petites croix dans les angles ; au revers se trouve le mot **BASILEA** également en croix avec de petits temples dans les angles. La description

de ces pièces est difficile à donner ; nous nous bornons à les reproduire d'après H. Meyer, *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, et Morel-Fatio, *Trouvaille de St-Paul*, *Revue numismatique française*, 1849.

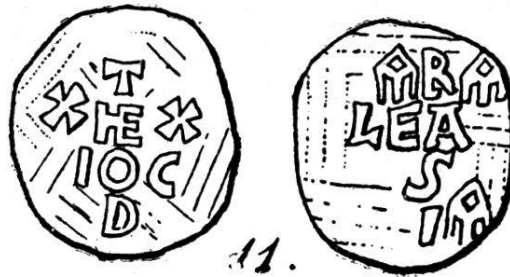
Le Musée national à Zurich possède cinq variétés de ces pièces, dont le poids varie de 0gr,38 à 0gr,68.

10. — *Demi-bractéate*. — Argent.



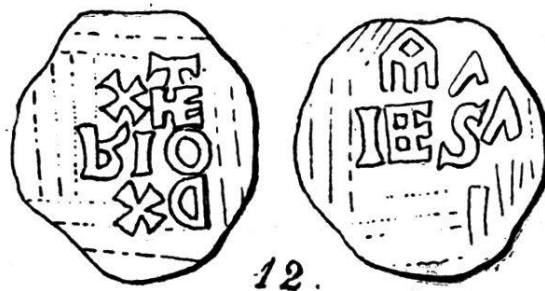
D'après Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 5. — Dannenberg, p. 354.

11. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 6.

12. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 7.

13. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 8.

14. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 9.

15. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 10. — Dannenberg, p. 355.

16. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 11.

17. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 2.

18. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 3.

19. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 6.

20. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 7.

21. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 8.

22. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 9.

23. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 10.

24. — *Demi-bractéate*. — Argent.



D'après Morel-Fatio, pl. X, n° 11.

25. — *Demi-bractéate.*



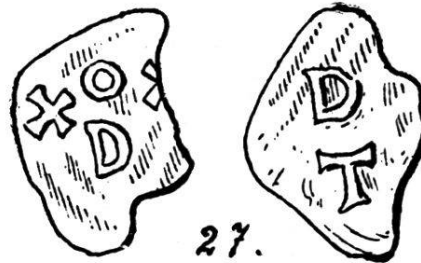
Morel-Fatio, p. 383 et pl. XI, n° 21.

26. — *Demi-bractéate.*



Morel-Fatio, p. 383 et pl. XI, n° 22. — Dannenberg, p. 411.

27. — *Demi-bractéate.* — Argent.



Morel-Fatio, p. 385 et pl. XI, n° 23. — Dannenberg, p. 410.

Bérenger (1057-1072).

28. — *Demi-bractéate.* — Argent.



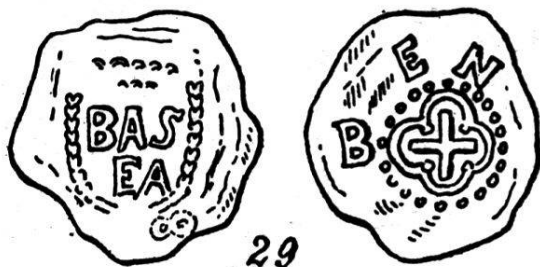
À. **BERE** Dans le champ deux petites croix.

℞. Un temple.

Morel-Fatio, pl. X, n° 13. — Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 12. —
Dannenberg, p. 356.

Ogr, 52.

29. — *Demi-bractéate*. — Argent.

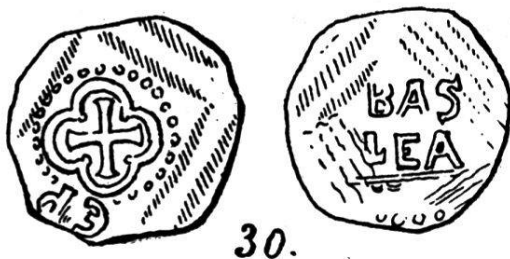


À. **B...EN** Une croix cantonnée de quatre points et entourée de quatre demi-cercles; le tout dans un cercle perlé.

℞. Dans un encadrement en forme d'écusson, **BAS_EA** en deux lignes.

Morel-Fatio, pl. XI, n° 14, et pp. 386 et 387. — Meyer, *B.*, pl. II, n° 106. — Dannenberg, p. 356.

30. — *Demi-bractéate*. — Argent.



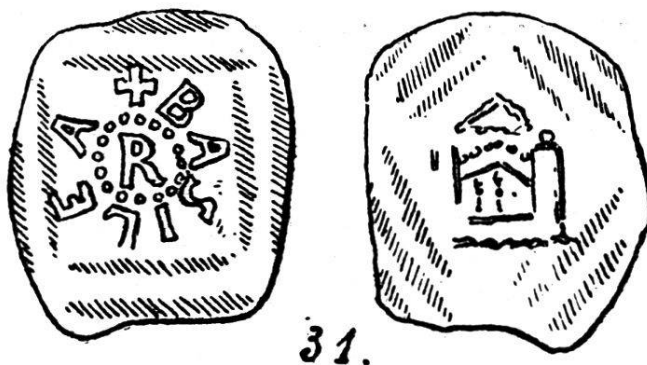
À. **EP...** Une croix cantonnée de quatre points et entourée de quatre demi-cercles; le tout dans un cercle perlé.

℞. **BAS_LEA** en deux lignes.

Meyer, *B.*, pl. II, n° 105. La description qu'il donne sous n° 24, p. 59, *D. u. B.*, paraît se rapporter à une variété de cette pièce. — Morel-Fatio, pp. 386 et 387.

Rodolphe de Homburg (1107-1122).

31. — *Demi-bractéate.* — Argent.



À. **BASILEA** + Inscription en cercle ; au milieu dans un cercle perlé, R

℞. Un temple ?

Morel-Fatio, pl. XI, n° 16. — Meyer, *D. u. B.*, p. 58. — Meyer, *B.*, pl. II, n° 107. — Dannenberg, p. 357.

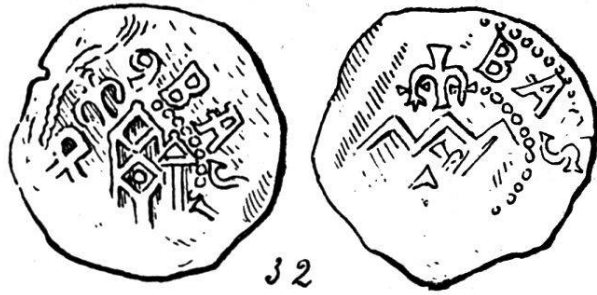
Certaines de ces pièces n'ont, paraît-il, pas de revers ; celle décrite par Meyer est dans ce cas, c'est pourquoi Morel-Fatio, p. 387, à tort selon nous, la dénomme bractéate au lieu de demi-bractéate.

M. Wint., 3 var. — *M. nat.*, 4 var., 0^{gr},46 à 0^{gr},53.

Pièces avec le mot **BASILEA mais sans nom d'évêque.**

Les demi-bractéates suivantes ne portent pas de nom d'évêque ; il n'est donc pas possible de les attribuer. La plupart laissent voir le mot **BASILEA** plus ou moins distinctement et divers dessins, qui ont été envisagés comme des temples ou des fragments d'édifices par les auteurs qui ont décrit ces monnaies. Nous renonçons à en donner la description ; elles sont reproduites d'après Morel-Fatio.

32. — *Demi-bractéate*. — Argent.



Morel-Fatio, p. 385 et pl. XII, n° 36.

33. — *Demi-bractéate*. — Argent.



Morel-Fatio, p. 383 et pl. XI, n° 20. — Dannenberg, p. 358.

34. — *Demi-bractéate*. — Argent.



Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 15. — Dannenberg, p. 359.

La pièce suivante, qui se trouve au Musée historique de Berne, nous paraît, par son caractère, pouvoir être classée avec certitude parmi celles de l'évêché de Bâle. Elle est frappée des deux côtés, ce qui nous oblige à l'admettre parmi les demi-bractéates, quoique par son diamètre et son type, elle se rapproche un peu des

bractéates pures. Elle porte des traces de martelage comme les demi-bractéates. La pièce a bougé pendant la frappe et l'empreinte est double.

35. — *Demi-bractéate.* — Argent.



La pièce représentée et décrite sous n° 35, et qui est classée dans la collection du Musée historique de Berne comme monnaie de l'Évêché de Bâle, est un denier d'Augsbourg.

Pièces attribuées à l'évêché de Bâle, mais douteuses.

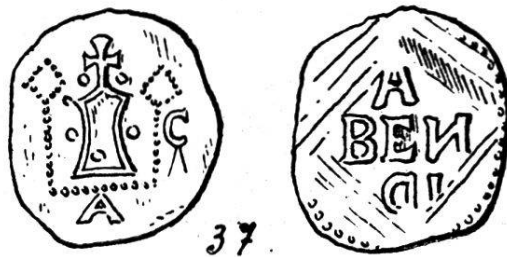
Pour les pièces suivantes, nous indiquons seulement les auteurs qui les ont signalées et auxquels nous renvoyons le lecteur.

36. — *Demi-bractéate.* — Argent.



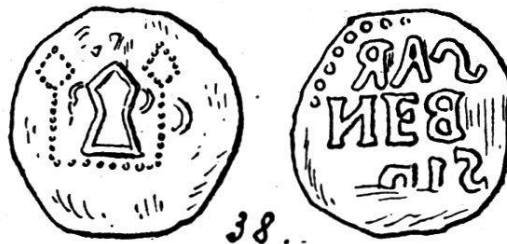
Meyer, *D. u. B.*, pl. VI, n° 129.

37. — *Demi-bractéate*. — Argent.



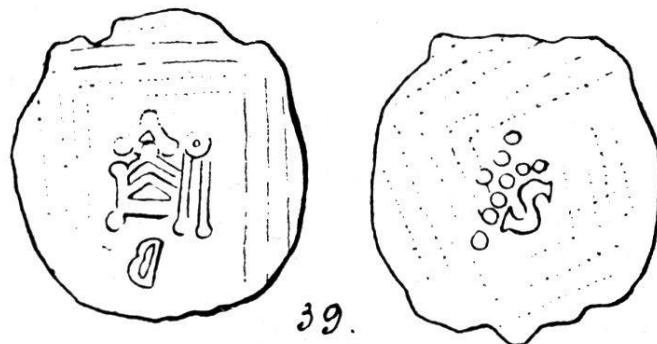
Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 13. — Morel-Fatio, pl. XI, n° 17. —
Dannenberg, p. 409.

38. — *Demi-bractéate*. — Argent.



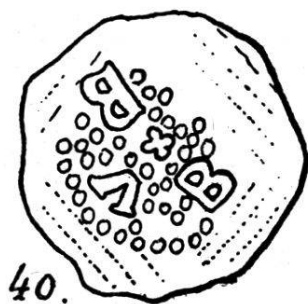
Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 14. — Morel-Fatio, pl. XI, n° 18. —
Dannenberg, p. 410.

39. — *Demi-bractéate*. — Argent.



Meyer, *D. u. B.*, pl. VI, n° 127. — Dannenberg, p. 411.
M. nat., 0gr,52.

40. — *Demi-bractéate*. — Argent.



Meyer, *D. u. B.*, pl. VI, n° 130. — Dannenberg, p. 412.

Il se trouve en outre au Musée national, à Zurich, une série de demi-bractéates qui ont été classées par M. le Dr H. Zeller-Werdmüller parmi celles de l'évêché de Bâle. Elles représentent, d'après lui, soit un camp fortifié, soit une ville ou un bourg, soit un édifice ; elles portent des traces d'inscriptions, mais qui ne permettent pas de reconstituer des noms. Nous n'en avons trouvé la description dans aucun auteur et nous ignorons pourquoi M. Zeller-Werdmüller les a classées là ; celles marquées + A proviennent de la collection des Archives fédérales, celles marquées A. G. de la collection de l'Antiquarische Gesellschaft de Zurich.

M. Dannenberg, à Berlin, à qui nous avons communiqué les descriptions et des dessins de ces pièces, a bien voulu nous répondre qu'à son point de vue, elles sont éminemment d'origine et de fabrication suisse, toutefois qu'on ne peut pas les admettre avec certitude pour bâloises ; elles pourraient aussi concerner Zurich. Sur son conseil, nous les mentionnons et figurons sous nos 41 à 50, mais comme douteuses.

En tous cas, nous n'avons pas hésité à en éliminer celles marquées A. G. 514, 522, 523 et 524, sur lesquelles M. Zeller-Werdmüller a cru voir d'un côté un édifice et de l'autre une croix fleurdéliée (?) ainsi que **THV** qui pourrait alors très bien signifier Thuregum. Pourquoi ne pas les attribuer plutôt à Zurich ?

Les nos A. G. 510 et 518, sur lesquels on peut assez

bien lire $\alpha\pi\iota$ et HI , nous paraissent devoir aussi être mis de côté, ces lettres, comme qu'on les complète, ne pouvant pas fournir ni **BASILEA** ni un nom d'évêque de l'époque.

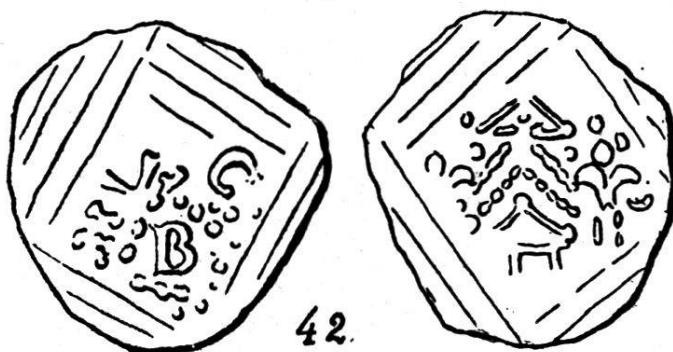
Il reste ainsi les dix numéros suivants, dont le type principal est une enceinte avec portes surmontées d'un fronton triangulaire ; quelques-unes laissent voir à gauche et à droite des tours ou colonnes se terminant en forme de fleurs de lis. Les trois premières sont bifaces et portent à l'avvers les lettres **B**, **V**, **C**, **I** (?) **A** (?) dont la signification nous échappe. Elles ont beaucoup d'analogie avec la demi-bractéate représentée par Meyer, pl. VI, n° 127. Les autres nous paraissent unifaces, c'est-à-dire que nous croyons voir au revers le dessin en creux de l'avvers. M. Zeller-Werdmüller, au contraire, dans la description qu'il en donne dans le catalogue du Musée national, y voit un revers différent de l'avvers.

41. — *Demi-bractéate.* — Argent.



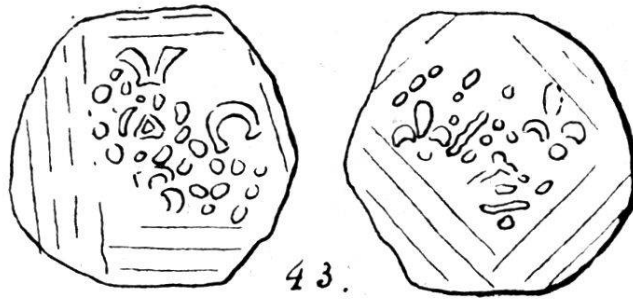
M. nat. — + A. 1892, 0^{gr},55.

42. — *Demi-bractéate.* — Argent.



M. nat. — + A. 1894.

43. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 511, 0^{gr},38.

44. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 506, 0^{gr},244.

45. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 507, 0^{gr},52.

46. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 508, 0^{gr},52.

47. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 509.

48. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 512, 0gr,38.

49. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 521, 0gr,50.

50. — *Demi-bractéate*. — Argent.



M. nat. — A. G. 527, 0gr,52.

BRACTÉATES

Nous avons classé les bractéates dans l'ordre suivant :

1. Celles qui ont été, à raison ou à tort, attribuées à certains évêques, nos 51 à 72. Voir texte, p. 18.
2. Celles qui ne portent ni lettres, ni signes, permettant de les attribuer, nos 73 à 85.
3. Celles qui portent une ou deux crosses de Bâle, indiquant peut-être le contrôle de la ville, nos 86 à 89. Voir texte, p. 24.
4. Celles portant les lettres B—R, frappées à Brissach, nos 90 et 91.
5. Une incertaine, n° 92.

51. — *Bractéate*. — Argent.



51.

Tête mitrée d'évêque, de face et entre deux calices.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 120, dit qu'elle est mentionnée dans le catalogue de von Wellenheim, Vienne, 1844, comme étant de l'évêque Henri de Horburg.

M. nat., trouvaille de Wolzen, 1869, 5 var., 0^{gr},28 à 0^{gr},35. —
M. Wint., 2 var. — *M. Ch.-d.-F.* Fr. 6.—

52. — *Bractéate*. — Argent.



52.

LVTOLD Tête mitrée de face.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 108.

M. nat., 0^{gr},36.

Il y a eu trois évêques de ce nom : Lutold I de Röteln (1191-1213); Lutold II d'Arberg (1238-1249) et Lutold III de Röteln (1309).

53. — *Bractéate*. — Argent.



53.

Variété de la précédente.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 109.

C'est probablement la même qui est représentée dans Berstett, pl. XX, n° 3.

M. nat., 0^{gr}, 34.

54. — *Bractéate*. — Argent.



54

Tête mitrée, tournée à gauche et surmontée d'une étoile. La mitre est ornée devant et derrière de trois perles superposées qui représentent les houppes de la mitre; de chaque côté, B—A (Basilea).

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 125. Attribuée à Henri de Thoune à cause de l'étoile qui figure dans ses armoiries; il en est de même pour les suivantes. La famille de Thoune blasonnait *de gueules à la bande d'argent chargée d'une étoile de sable*.

M. nat., 4 var. — *Coll. A. M.*, 0^{gr}, 36.

Fr. 1.80

55. — *Bractéate*. — Argent.

Tête d'évêque, à droite une étoile, B—A

Mentionnée par H. Meyer, *B.*, sous n° 15, p. 53.

56. — *Bractéate*. — Argent.

Tête d'évêque entre deux étoiles, B—A
Mentionnée par H. Meyer, *B.*, sous n° 16, p. 53.

57. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée, tournée à gauche; de la mitre pendent deux rubans à droite; à gauche, devant la figure, une étoile.

M. nat., 2 var., 0^{gr},40 et 0^{gr},35.

Fr. 5.—

58. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque, de face et entre deux tours; au dessus, une croix entre S—N (Sanctus Nicolaus). Le tout dans un cercle perlé.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 113.

Cette bractéate, ainsi que les suivantes, peuvent être attribuées à l'évêque Berthold de Ferrette, lequel fit bâtir en 1250 l'église de Saint-Nicolas, au Petit-Bâle.

M. nat., 0^{gr},41. — *M. Wint.*

Helbing, vente 1898. Mk. 7.—

59. — *Bractéate*. — Argent.



Variété de la précédente; les deux tours semblent reliées par un portail sous lequel se trouve la tête de l'évêque.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 114.

M. nat., 0^{gr}, 41. — *M. Wint.*

60. — *Bractéate*. — Argent.



Variété des précédentes; N—2 au lieu de 2—N

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 115.

61. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée, de face avec la main droite levée pour bénir; à droite, une croix.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 130. Falkeisen attribue cette bractéate à l'évêque Henri de Neuchâtel, sans dire pourquoi. Fr. 10.—

62. — *Bractéate*. — Argent.

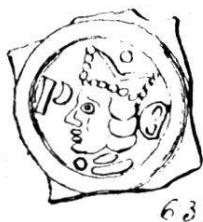


Buste d'évêque de face, portant la mitre et tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 131. — *D. u. B.*, pl. IV, n° 133. Falkeisen l'attribue à l'évêque Henri d'Isny, sans dire pourquoi.

M. nat., 3 var., 0^{gr},31 à 0^{gr},36. — *M. Wint.* — *Coll. A. M.*, 0^{gr},36. Cahn, vente 1904. Mk. 9.50

63. — *Bractéate.* — Argent.



Tête mitrée d'évêque à gauche; de chaque côté P—A (Petrus); entre les pointes de la mitre, une perle.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 132.

M. nat., 2 var., 0^{gr},33. — *M. Wint.*

Il y a eu deux évêques de ce nom : Pierre I de Reichenstein (1286-1296) et Pierre II d'Aspelt (1297-1305).

64. — *Bractéate.* — Argent.



Tête mitrée d'évêque tournée à gauche entre les lettres B—A; entre les pointes de la mitre, un anneau.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 126.

Cette bractéate a été attribuée par Falkeisen à Pierre d'Aspelt à cause de ses armoiries qui portaient : *de gueules à deux vires* (anneaux concentriques) *d'argent*; il en est de même des suivantes.

M. nat., 8 var. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},32.

Fr. 1.50 à 2.—

65. — *Bractéate*. — Argent.

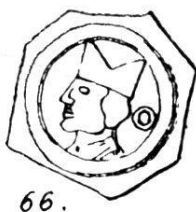


Variété de la précédente, des points au dessus des lettres B et A

Coll. A. M., 0^{gr},30.

Fr. 1.50 à 2.—

66. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque tournée à gauche; derrière la tête, un anneau.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 128.

M. nat., 0^{gr},16.

67. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque de face et entre deux fleurs de lis.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 124.

A cause des fleurs de lis, cette bractéate a été attribuée à Jean de Chalons, qui fut également évêque de Langres; comme tel son sceau portait les armoiries de la ville de Langres : *d'azur au sautoir de gueules et semé de fleurs de lis d'or.*

68. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque à gauche, de chaque côté I—O
(Joannus); entre les pointes de la mitre, une perle.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 133.

M. nat., 4 var., 0^{gr},28 à 0^{gr},35. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},35. Fr. 2.—

Il y a eu trois évêques de ce nom : Jean I de Chalons (1327-1335), Jean II Senn (1335-1365) et Jean III de Vienne (1366-1382).

69. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque de face ; de chaque côté I—O

Trchsel, *Unedierte Bracteaten*, pl. IV, n° 27. Rare. Fr. 25.—

70. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque de face et entre deux roses.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 121.

Wurstiesen l'attribue à Jean Senn à cause des roses qui d'après lui figurent dans les armoiries de cet évêque, ce qui n'est pas exact; ses armes étaient *de gueules au chef et au pal d'argent*.

M. nat., 2 var., 0^{gr},32 à 0^{gr},34.

Fr. 2.—

71. — *Bractéate*. — Argent.



Variété de la précédente.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 122.

72. — *Bractéate*. — Argent.



Variété des précédentes.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 123.

M. nat., 0^{gr},24.

73. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque tournée à gauche entre les lettres B—A La mitre est ornée devant et derrière de trois perles superposées.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 116.

M. nat., 4 var. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},37.

Fr. 1.50 à 2.—

74. — *Bractéate*. — Argent.



Variété de la précédente; les lettres B—A sont passablement plus petites.

Coll. A. M., 0^{gr}, 34.

Fr. 1.50 à 2.—

75. — *Bractéate*. — Argent.



Variété des précédentes; il n'y a de perles qu'aux pointes de la mitre.

H. Meyer, B., pl. II, n° 117.

M. nat., 2 var.

76. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée de face entre les lettres B—A

H. Meyer, B., pl. II, n° 129.

77. — *Bractéate*. — Argent.



Deux tours surmontées de boules et reliées par des arcs de cercle surmontés d'une croix ; entre deux une tête d'évêque mitrée de face. Le tout dans un cercle perlé. Type rappelant celui du n° 58, mais dessin différent et pas de lettres S—N

Coraggioni, pl. XXVII, n° 32. — D^r A. Burckardt, *Bracteatenfund von St. Johann in Basel*, *Bull. s. num.*, I^{re} année, p. 106, pl. VI, n° 1.

Musée de Bâle, 0^{gr}, 36.

Fr. 5.—

78. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée, de face, entre deux crosses.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 112.

M. nat., trouvaille de Wolzen, 1869, 0^{gr}, 33.

79. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque à droite ; entre les pointes de la mitre, une perle ; à droite, une crosse d'évêque.

Certains auteurs ont vu, à gauche, une seconde crosse dont la volute serait cachée derrière la tête ; à notre avis, il faut plutôt voir dans ce dessin un peu confus des rubans qui pendent du haut de la mitre, tels qu'on les remarque distinctement sur les pièces nos 57 et 81.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 136.

Fr. 1.50 à 2.—

80. — *Bractéate*. — Argent.



Comme la précédente, mais retournée; tête à gauche.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 137.

M. nat., 14 var., 0^{gr},15 à 0^{gr},23. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},24.

Fr. 1.50 à 2.—

81. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque tournée à droite; des rubans pendent de la mitre à gauche; à droite, une crosse. Le tout dans un cercle perlé.

H. Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 22.

M. nat., trouvaille de Wolzen, 1869, 7 var. — *M. Wint.*

82. — *Bractéate*. — Argent.



Tête mitrée d'évêque de face entre une crosse à gauche et une palme à droite.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 138.

83. — *Bractéate.* — Argent.



Tête mitrée d'évêque à gauche entre deux croix.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 139.

M. nat., trouvaille de Wolzen, 5 var., 0^{gr},15 à 0^{gr},34. — *Coll. A. M.*,
0^{gr},33. Fr. 1.50 à 2.—

84. — *Bractéate.* — Argent.



Tête d'évêque mitrée de face, entourée de cinq arcs
de cercle perlés.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 140.

M. nat., trouvaille de Wolzen, 4 var., 0^{gr},33 à 0^{gr},36.

85. — *Bractéate.* — Argent.



Buste d'évêque mitré de face, tenant dans chaque
main un globe impérial ; au dessus, une ligne ondulée.

M. nat., trouvaille de Wolzen, 0^{gr},37.

86. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée tournée à gauche entre une crosse de Bâle à gauche et la lettre B à droite.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 110.

Fr. 1.50 à 2.—

87. — *Bractéate*. — Argent.



Variété de la précédente.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 111.

Fr. 2.50 à 3.—

88. — *Bractéate*. — Argent.

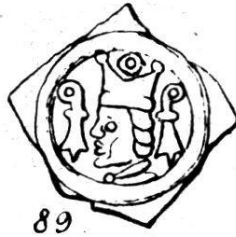


Tête d'évêque mitrée à gauche entre deux crosses de Bâle.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 134, qui l'attribue faussement à la ville de Bâle.

M. nat., 4 var., 0^{gr},18 à 0^{gr},25. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},30. Fr. 1.50

89. — *Bractéate*. — Argent.



Comme la précédente; un anneau entre les pointes de la mitre.

H. Meyer, *D. u. B.*, pl. IV, n° 21.

M. nat., 0^{gr},25.

Fr. 1.50

90. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée à gauche entre les lettres B—R (atelier monétaire de Brissach); entre les pointes de la mitre un anneau; le tout dans un cercle perlé.

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 118.

91. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée à gauche entre les lettres B—R

H. Meyer, *B.*, pl. II, n° 119.

M. nat., 0^{gr},16.

92. — *Bractéate*. — Argent.



Tête d'évêque mitrée à gauche entre les lettres h—S (*Henricus* ou *Henricus Sanctus*); entre les pointes de la mitre un anneau; le tout dans un cercle perlé.

H. Meyer, qui la représente pl. II, n° 135, dit qu'on ne peut pas l'attribuer avec certitude à l'évêché de Bâle, à cause de son type différent des autres bractéates; pourtant elle s'est rencontrée avec beaucoup d'autres bractéates de l'évêché de Bâle dans la trouvaille de Wolzen, en 1869.

M. nat., 0,^{gr}35.

**Monnaies de Jacques-Christophe de Blarer
de Wartensee (1575-1608).**



Armoiries : *D'argent au coq hardi et chantant de gueules portant sur la crête et sur la barbe une petite croix d'or.*

93. — *Thaler 1596.* — Argent.



À. + IACOB + CHRIS + D + G + EPS + BASILIENSIS +
 Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince, surmontées de la mitre accostée à dextre de la crose ; de la mitre pendent à gauche et à droite de l'écusson deux rubans. En haut, 15—96.

Ŕ. · RVDOLPHI + II + IMP + AVGVS + P + F + DE
 CRETO · L'aigle impériale surmontée d'une cou-
 ronne coupant la légende.

Berstett, pl. XX, n° 12.

O. Helbing à Munich, vente de novembre 1898, n° 2430, frappé en
 double-thaler, pl. V. Mk. 3350.—

94. — *Batz 1598.* — Billon.



À. IA + CHR + D + G + EPS + BASILIENS + Armoi-
 ries : parti de l'évêché et du prince ; de chaque
 côté de l'écusson, une croix et, au dessus, · 98 ·

ᚱ. + AVE + MARIA · GRATIA · PLE · La Vierge Marie debout tenant l'enfant Jésus, sur un fond rayonnant; à ses pieds, un croissant.

Coraggioni, n° 29, pl. XI.

M. Wint., frappe en argent.

95. — *Groschen s. d.* — Argent.

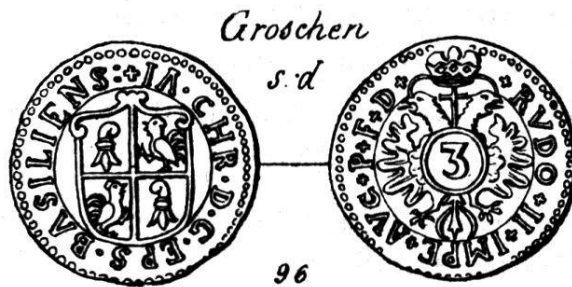
Ā. IA · CHR · D · G · EPS · BASILIENSIS Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince.

ᚱ. : RVDO + II + IMP + AVG + P + F : D : L'aigle impériale portant sur la poitrine le chiffre 3 (kreuzer).

Coll. A. M., 1^{gr},90.

Fr. 15.—

96. — *Groschen s. d.* — Argent.



Semblable au n° 95.

Ā. + IA · CHR · D · G · EPS · BASILIENS :

ᚱ. + RVDO + II + IMPE + AVG + P + F + D +

Coll. A. M., 1^{gr},94.

Fr. 15.—

97. — *Groschen s. d.* — Argent.

Semblable au n° 95.

Ā. IA · CHR · D · G · EPS · BASILIENS


ᚱ. RVDO + II + IMPE + AVG + P + F · D

Coll. G. Gallet, 2^{gr},02.

Fr. 15.—

98. — *Groschen 1586.*

Mentionné par Ed. Jenner.

- 99.** — *Groschen 1595.* — Argent.
Semblable au n° 95.
A. + : IA : CHR : D : G : EPS : BASILIENSIS .  .
De chaque côté de l'écusson, 9—5
R. + RVDOL + II + IMPE + SEMP + AVG +
Coll. Th. Grossmann, 1^{gr},90. Rare avec ce millésime.
- 100.** — *Groschen 1596.* — Argent.
Semblable au n° 95.
A. + IA + CHR + D + G + EPS + BASILIENSIS
De chaque côté de l'écusson, 9—6
R. RVDO + II + IMP + AVG + P + F + DE +
Berstett, pl. XX, n° 13.
M. nat., 3 var., 1^{gr},76, 1,80, 1,78. — M. Wint., 3 var. Fr. 15.—
- 101.** — *Groschen 1596.* — Argent.
Semblable au n° 100.
RVDO + II + IMP + AVG + P + F + DE
Coll. A. M., 1^{gr},85. Fr. 15.—
- 102.** — *Groschen 1596.* — Argent.
Semblable au n° 100.
+ RVDO + II + IMP + AVG + P + F + D F
Coll. A. M., 1^{gr},70. Fr. 15.—
- 103.** — *Groschen 1596.* — Argent.
Semblable au n° 100.
+ RVDO + II + IMPE + AVG + P + F + D F .
Coll. Th. Grossmann, 2^{gr},05. Fr. 15.—
- 104.** — *Groschen 1596.* — Argent.
Semblable au n° 100.
: RVDO + II + IMP + AVG + P + F + DE :
Coll. A. M., 1^{gr},93. Fr. 15.—

105. — *Groschen 1596.* — Argent.

Semblable au n° 100.

+ RVDO + II + IMPE + AVG + P + F + DE

Coll. A. M., 2^{gr},00.

Fr. 15.—

106. — *Groschen 1596.* — Argent.

Semblable au n° 100.

RVDOL + II + IMPE + SEMP + AVG

Coll. A. M., 2^{gr},14.

Fr. 15.—

107. — *Groschen 1596.* — Argent.

Semblable au n° 100.

RVDO + II + IMPE + AVG + P + F + DE +

A l'avvers, BASILIENSIS :

Coll. A. M., 1^{gr},92.

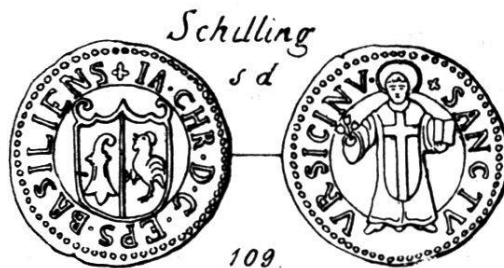
Fr. 15.—

108. — *Groschen 1599.*

Semblable au n° 95, sauf 9—9 pour la date.

M. Wint., frappe uniface de l'avvers.

109. — *Schilling s. d.* — Billon.



À. + IA · CHR · D · G · EPS · BASILIENS Armoiries :
parti de l'évêché et du prince ; la partie supérieure
de l'écusson est relevée en pointe au milieu et en
forme de boucle de chaque côté.

℞. + SANCTV VRSICINV · Le saint debout, tenant un
livre ouvert dans la main gauche et trois fleurs de
lis dans la main droite.

Coll. A. M., 1^{gr},04.

Fr. 10.— à 12.—

110. — *Schilling s. d.* — Billon.

Semblable au n° 109.

SANCTVS VRSICINVS

Berstett, pl. XX, n° 14 a.

M. nat., 1^{gr},04.

Fr. 10.— à 12.—

111. — *Schilling s. d.* — Billon.

Semblable au n° 109.

SANCTV : VRSICINVS

Coll. Th. Grossmann, 0^{gr},94.

Fr. 10.— à 12.—

112. — *Schilling 1596.* — Billon.



À. Semblable au n° 109, mais au dessus de l'écusson,
9—6 (1596) et BASILIEN

Ŕ. Semblable au n° 109, SANCTVS VRSICINVS

M. Wint., 3 var.

113. — *Schilling 1596.* — Billon.

Semblable au n° 112.

+ IA + CHR + D + G + EPS + BASILIE

+ SANCTVS VRSICINVS

M. nat., 1^{gr},15.

114. — *Schilling 1599.* — Billon.

Semblable au n° 109, mais au dessus de l'écusson,
9—9 (1599).

+ SANCTV VRSICINVS

Coll. Th. Grossmann, 0^{gr},95. Rare avec ce millésime.

115. — *Demi-schilling* = *Trois-rappen s. d.* — Billon.

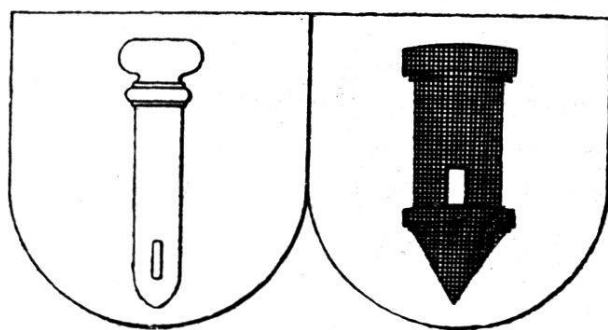


- À. IA · CHR · D · G · EPS · BASILIE + Armoiries :
parti de l'évêché et du prince ; la partie supérieure
de l'écusson est entièrement horizontale.
- Û. · SANCTV VRSICINV Le saint comme au n° 109.
Empreinte en cire au Musée de Porrentruy. Rare.

Mention de ces pièces est faite sous le nom de *Pruntrautische 3 Räppener* dans la liste des « Monnaies ayant été l'objet d'essai en 1624 », extraite des archives de l'ancien évêché de Bâle à Porrentruy et publiée par L. Le Roy dans la *Revue suisse de numismatique*, 1892, p. 123, n° 11. Comme il en fallait 214 au marc, le poids d'une pièce était donc de 1^{gr},14.

Monnaies de Guillaume Rinck de Baldenstein.

(1608-1628).



Armoiries : *D'argent à la tour renversée de sable*. Ces armes, qui ont été modifiées, portaient antérieurement, au lieu de la tour, un ardillon de boucle (en allemand, *ring*), la pointe, percée d'un trou oblong, tournée en bas. C'est ainsi qu'elles figurent sur toutes les monnaies frappées par l'évêque Guillaume.

116. — *Thaler* 1624. — Argent.

Thaler

1624.



A. . MON : NO : WILHELMI : EPIS : BASILIEN :

L'empereur Henri II, couronné et nimbé, vêtu du manteau impérial, tient de la main gauche le sceptre et dans la main droite une maquette de la cathédrale de Bâle; devant lui, les armoiries écartelées de l'évêché et du prince; de chaque côté, . S . — . H . (*Sanctus Henricus*).

B. . FERDINAN : II : ROM : IMP : SEMP : AVG :

1624 L'aigle impériale couronnée.

M. Wint., 28^{gr},40.

117. — *Thaler* 1624. — Argent.

Variété du n° 116; pas de point de chaque côté des lettres S—H.

M. Wint., 28^{gr},20.

118. — *Thaler* 1625. — Argent.

Semblable au n° 116, sauf la date 1625.

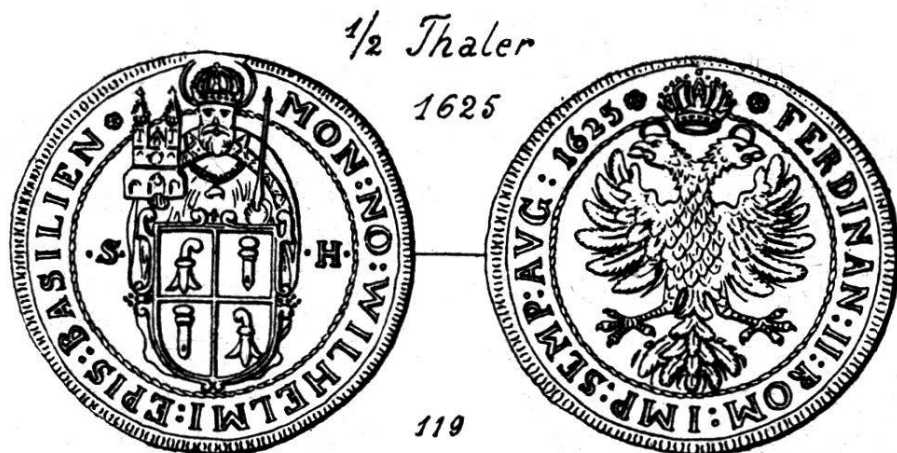
Haller, n° 2125. — Madai, n° 783. — Berstett, 16 a, pl. XX. —

Coraggioni, n° 24, pl. XI. — Haller dit que la pièce a aussi été frappée de l'épaisseur d'un double-thaler, ainsi que sur flan carré.

M. nat., 27^{gr},20. — *M. Wint.*, 28^{gr},35. — *M. Berne*, 28^{gr},00.

Vente des doublets du Musée historique de Berne, 1898, Fr. 2825. —

119. — *Demi-thaler* 1625. — Argent.



A. MON : NO : WILHELMI : EPIS : BASILIEN ❁

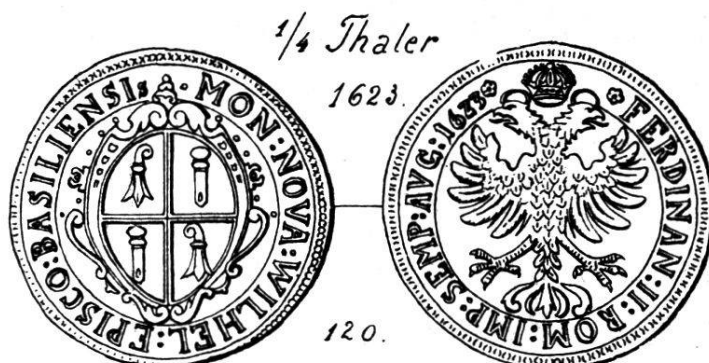
L'empereur Henri II, couronné et nimbé, vêtu du manteau impérial, tient de la main gauche le sceptre et dans la main droite la maquette de la cathédrale de Bâle; devant lui, les armoiries écartelées de l'évêché et du prince; de chaque côté, · S · — · H ·

B. ❁ FERDINAN : II : ROM : IMP : SEMP : AVG : 1625 ❁ L'aigle impériale couronnée.

Haller, n° 2126. — Berstett, 16 b, pl. XX.

M. Berne, 14^{gr},50.

120. — *Quart-de-thaler* 1623. — Argent.



A. · MON : NOVA : WILHEL : EPISCO : BASILIENSIS

Dans un écusson ovale et décoré, les armoiries écartelées de l'évêché et du prince.

ᚱ. ❁ FERDINAN : II : ROM : IMP : SEMP : AVG :
1623 ❁ L'aigle impériale couronnée.

Berstett, n° 18, pl. XX.

M. Berne, 7^{gr}, 20.

121. — *Quart-de-thaler 1623.* — Argent.

Variété du n° 120; au commencement et à la fin de la légende du revers, des points au lieu de rosaces.

M. Wint.

122. — *Deux-batzen 1621.* — Billon.

À. WILHEL · D · G · EPIS · BASILIEN · 1621 Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince; au dessus, dans un ovale coupant la légende, le chiffre 2 (batzen).

ᚱ. ❁ AVE · MARIA · — · GRATIA · PLE ❁ La Vierge Marie debout tenant l'enfant Jésus, sur un fond rayonnant; à ses pieds un croissant.

M. Wint.

123. — *Deux-batzen 1624.* — Billon.

Semblable au n° 122.

À. WILHEL · D · G · EPIS : BASILIEN : 1624 Le chiffre 2 dans l'ovale est indiqué par un Z

ᚱ. ❁ AVE : MARIA : — : GRATIA : PLE ❁

Berstett, n° 19, pl. XX.

Coll. A. M., 2^{gr}, 25.

124. — *Deux-batzen 1624.* — Billon.

Variété du n° 123.

À. WILHEL · D · G · EPIS · BASILIEN : 1624

ᚱ. ❁ AVE : MARIA · — · GRATIA · PLE ❁

M. nat., 2^{gr}, 50. — *Coll. G. Gallet*, 3^{gr}, 16.

125. — *Deux-batzen 1625.* — Billon.

Semblable au n° 122.

À. : WILHEL · D · G · EPIS · BASILIEN · 1625

Ṛ. ☼ AVE · MARIA · — · GRATIA · PLE ☼ La valeur est indiquée par la lettre Z

M. nat., 3 var., 2^{gr}, 68, 3, 10, 3, 20. — *M. Wint.*, 3 var.

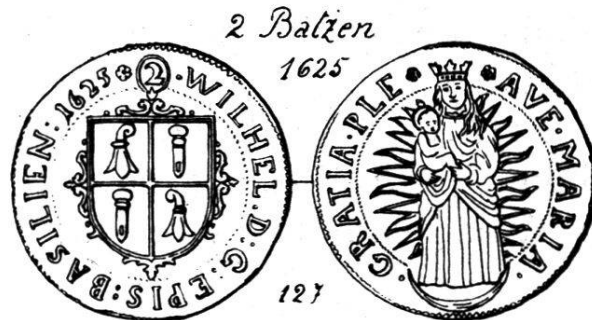
126. — *Deux-batzen 1625.* — Billon.

Variété du n° 117 ; l'écusson est plus étroit ; la valeur est indiquée par le chiffre 2

À. · WILHEL : D : G : EPIS : BASILIEN : 1625

Ṛ. ☼ AVE · MARIA · — · GRATIA · PLE ☼

127. — *Deux-batzen 1625.* — Billon.



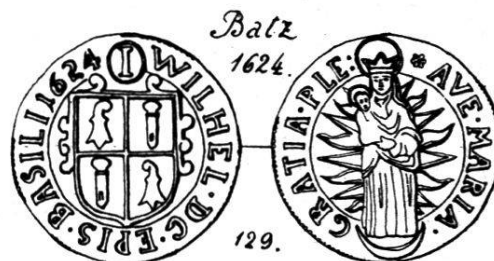
Variété du n° 126 ; après la date, une petite rosace.

Coll. Th. Grossmann, 2^{gr}, 80.

128. — *Batz 1623.*

Mentionné par Ed. Jenner.

129. — *Batz 1624.* — Billon.



À. · WILHEL · D · G · EPIS · BASILIEN · 1624 Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince ; au dessus, dans un ovale coupant la légende, I (1 batz).

ᚱ. ☿ AVE · MARIA · GRATIA · PLE : La Vierge Marie debout tenant l'enfant Jésus, sur un fond rayonnant ; à ses pieds un croissant.

Coll. A. M., 1^{gr},15.

130. — *Batz 1624.* — Billon.

Variété du n° 129 ; la bordure de l'écusson est un peu différente ; un point après 1624.

M. Ch.-d.-F., 1^{gr},55.

131. — *Schilling 1614.*

Mentionné par Ed. Jenner.

132. — *Schilling 1622.* — Billon.

À. WIL · EPISCO : BASILIE : 1622 Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince.

ᚱ. SANCTV ☿ VRSICINVS ☿ Le saint debout, tenant un livre ouvert dans la main gauche et trois fleurs de lis dans la droite.

M. Wint. — *Coll. A. Droz*, 1^{gr},12.

Fr. 6.— à 8.—

133. — *Schilling 1622.* — Billon.

Semblable au n° 132.

BASILI

Berstett, p. 77.

134. — *Schilling 1623.* — Billon.

Semblable au n° 132.

À. WIL · EPISCO · BASILIEN · 1623

ᚱ. SANCTVS · VRSICINVS ·

Coll. A. M., 0^{gr},91. — *Coll. A. Droz*, 0^{gr},85.

Fr. 6.— à 8.—

135. — *Schilling 1623.* — Billon.



Semblable au n° 132.

À. WIL · EPISCO · BASILIE · 1625 ☼

Ŕ. SANCTV ☼ VRSICINVS ☼

Berstett, n° 20, pl. XX.

Coll. A. M., 0^{gr},85.

Fr. 6.— à 8.—

136. — *Schilling 1623.* — Billon.

Semblable au n° 132.

À. WIL : EPISCO : BASILIE : 1623

Ŕ. ☼ SANCTV ☼ VRSICINVS

M. nat., 0^{gr},92.

Fr. 6.— à 8.—

137. — *Schilling 1624.* — Billon.

Semblable au n° 132.

À. WIL · EPISCO · BASILIEN · 1624

Ŕ. SANCTVS · VRSICINVS

M. nat., 3 var., 1^{gr},01.

Fr. 12.—

138. — *Schilling 1624.* — Billon.

Variété du n° 137.

BASILIE

M. Ch.-d.-F.

Fr. 12.—

139. — *Demi-schilling = Trois-rappen 1622.*



À. WIL : EPISCO : BASILI : 1622 ☼ Armoiries :
parti de l'évêché et du prince.

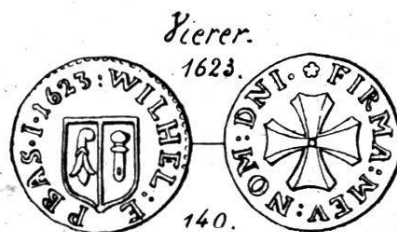
Ŕ. SANCTV VRSICINVS Le saint comme au n° 132.

M. Wint., 1^{gr},14. Rare.

Mention de ces pièces est faite sous le nom de *Pruntrautische*
3 Rappener dans la liste des « Monnaies ayant été l'objet d'essai

en 1624 », extraite des archives de l'ancien évêché de Bâle à Porrentruy et publiée par L. Le Roy dans la *Revue suisse de numismatique*, 1892, p. 123, n° 11.

140. — *Vierer* 1623. — Billon.



À. WILHEL : E P BAS · I · 1623 : Armoiries : parti de l'évêché et du prince.

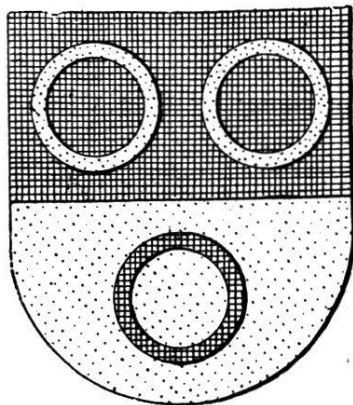
Æ. ✱ FIRMA : MEV : NOM : DNI · (*Firmamentum meum nomen domini*). Croix pattée.

Berstett, n° 21, pl. XX, l'indique comme kreuzer.

M. Wint. (classé sous le nom de kreuzer). Rare.

Mention de la pièce est faite sous le nom de *Brunndrauter neuen Vierer año 623 gebrägt den 8. tag February*, dans la liste des « Monnaies ayant été l'objet d'essai le 9 février 1623 », extraite des archives de l'ancien évêché de Bâle à Porrentruy et publiée par L. Le Roy dans la *Revue suisse de numismatique*, 1892, p. 121, n° 9.

Monnaies de Jean-François de Schönau (1651-1656).



Armoiries : D'après le *Calendrier monumental de*

l'évêque de Bâle, Jos. Huber, inv.; Jos. Hartmann, pinxit; Fratres Klauber, chalcographi, 1779. Coupé : au 1 de sable à deux anneaux d'or; au 2 d'or à un anneau de sable.

D'après l'*Armorial manuscrit* de Quiquerez à la bibliothèque de l'Université de Bâle. *Coupé : au 1 de gueules à deux anneaux d'argent; au 2 d'or à un anneau de sable.*

D'après Vautrey, J.-F. de Schönau portait dans ses armes : *les trois anneaux de Schönau, deux sur champ de sable et un sur hermine.*

141. — *Ducat 1654.* — Or.



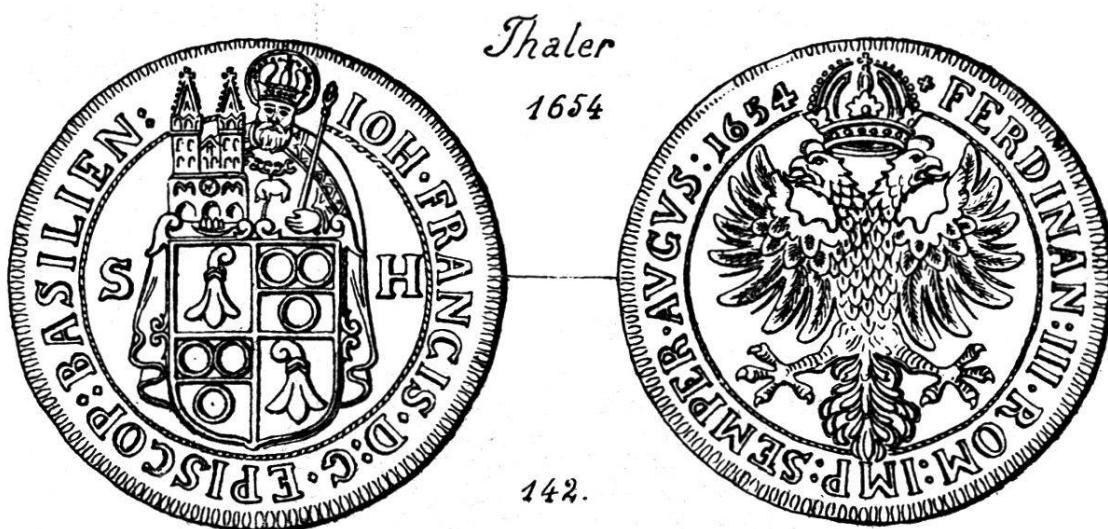
À. Dans un encadrement en forme d'écusson, surmonté d'une mitre, d'une crosse et d'une épée, l'inscription en cinq lignes, IOHA · | FRAN · D : G | EPIS · BASI | LIEN | SIS A gauche et à droite, les armoiries de l'évêché et du prince; au dessous, la date 16 · .54.

Ṛ. SANC · HENRI · ROM · IMPER L'empereur Henri avec armure, manteau impérial et couronne, tient de la main gauche le sceptre et de la droite la maquette de la cathédrale.

Haller, n° 2127. — Berstett, n° 22, pl. XX.

M. Berne, 3gr, 50.

142. — Thaler 1654. — Argent.



- À. IOH · FRANCIS · D : G · EPISCOP : BASILIEN :
L'empereur Henri II couronné et nimbé, vêtu du manteau impérial, tient de la main gauche le sceptre et de la droite la maquette de la cathédrale ; devant lui, les armoiries écartelées de l'évêché et du prince ; de chaque côté, S—H
- Ë. + FERDINAN : III · ROM : IMP : SEMPER · AVGVS :
1654 L'aigle impériale couronnée.

Haller, n° 2128. — Berstett, n° 23. — Coraggioni, n° 25, pl. XI.
M. Berne, 29^{gr},00. — *M. Wint.*, 28^{gr},75.

Vente des doublets du Musée de Berne, 1898, t.b.c. Fr. 4650. —

143. — Deux-batzen 1654. — Billon.

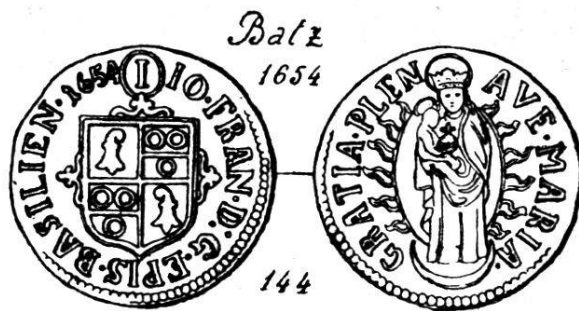


- À. IO · FRAN · D : G · EPIS · BASILIEN · 1654 Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince ; au dessus, dans un ovale, 2 (batzen).

ᚱ. ☼ AVE · MARIA · GRATIA · PLE : La Vierge Marie debout dans un ovale d'où rayonnent des flammes ; elle tient l'enfant Jésus sur son bras droit ; à ses pieds, un croissant.

M. Wint.

144. — *Batz 1654.* — Billon.



À. IO · FRAN · D : G · EPIS · BASILIEN · 1654 Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince ; au dessus, dans un ovale, I (batz).

ᚱ. AVE · MARIA · GRATIA · PLEN La Vierge Marie tenant l'enfant Jésus dans un ovale entouré de flammes.

Berstett, n° 24a, pl. XX.

Coll. A. M., 1^{er},64.

145. — *Batz 1654.* — Billon.

Variété de la précédente.

☼ AVE · MARIA · GRATA · PLEN

M. nat., 1^{er},72.

146. — *Batz 1655.* — Billon.

Semblable au n° 144, sauf la date 1655.

M. nat., 1^{er},52. — *Coll. G. Gallet*, 1^{er},71. — *Coll. A. M.*, 1^{er},13.

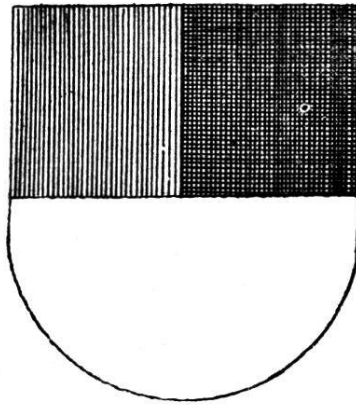
147. — *Pfennig s. d.*



Bractéate, appelée aussi schwarzpfennig; dans un cercle perlé, les armoiries : parti de l'évêché et du prince.

Berstett, n° 24b, pl. XXI, dit que c'est une de ces monnaies de bas aloi telles que plusieurs Etats en firent encore frapper au xvii^e siècle.

Monnaies de Jean-Conrad I^{er} de Roggenbach
(1656-1693).



Armoiries : Coupé : au 1 parti de gueules et de sable ; au 2 d'argent plein.

148. — Ducat 1662. — Or.



À. Dans un encadrement en forme d'écusson, surmonté d'une mitre, d'une crosse et d'une épée, l'inscription en cinq lignes, IOH · | CONRAR (sic) | D : G ·

EPIS | · BASIL | IEN A gauche et à droite, les armoiries de l'évêché et du prince; au dessous, la date 16 + 6Z.

℞. SANC · HENRI · ROM · IMPER L'empereur Henri avec armure, manteau impérial et couronne, tient de la main gauche le sceptre et de la droite la maquette de la cathédrale.

Haller, n° 2129. — Berstett, n° 26.

M. Berne, 3^{gr}, 50.

Vente Gutheil 1885, Fr. 650.—

149. — *Batz 1655 (sic)*. — Billon.

Ⓐ. IO : CONRA · D · G · EPIS · BASIL · 1655 Les armoiries écartelées de l'évêché et du prince. (Le graveur a représenté par des lignes obliques le quartier des armes du prince qui doit être de sable; il en est de même pour les pièces suivantes sauf indication contraire). Au dessus, dans un ovale coupant la légende, I (batz).

℞. ☩ AVE · MARIA — · GRATIA · PLE · La Vierge Marie debout, entourée de flammes, tient sur son bras droit l'enfant Jésus, lequel tient dans la main droite le globe royal.

M. Berne.

C'est par une erreur du graveur que ce batz porte la date de 1655; Jean-Conrad I^{er} a été élu prince-évêque le 22 décembre 1656.

150. — *Batz 1657*. — Billon.

Semblable au n° 149, sauf la date 1657.

Vente Cahn 1904, Fr. 27.50

151. — *Batz 1658*. — Billon.

Semblable au n° 149, sauf la date, qui paraît être 1658, soit un 8 sur un 5.

M. Ch.-d.-F., 1^{gr}, 70.

Fr. 25.—

152. — *Batz 1659.* — Billon.

Semblable au n° 149, sauf la date 1659.

À. IO · CONRA · D · G · EPIS · BASILI 1659

℞. AVE · MARIA · — · GRATIA · PLE

M. Berne. — *M. Wint.*, 4 var.

153. — *Batz 1659.* — Billon.

Variété du n° 152.

À. IO : CONRA · D · G : EPIS · BASIL · 1659

℞. ★ AVE · MARIA · — GRATIA · PLE

M. nat., 1^{gr},18.

154. — *Batz 1659.* — Billon.



Variété du n° 152.

À. IO : CONRA · D : G · EPIS · BASIL · 1659.

℞. AVE · MARIA · — · GRATIA · PLE ·

Le graveur a représenté ici par un pointillé le quartier des armoiries du prince qui doit être de sable.

M. Berne. — *M. Saint-Imier.*

155. — *Batz 1660.* — Billon.

Semblable au n° 149, sauf la date 1660.

À. IO : CONRA · D : G · EPIS · BASI · 1660

℞. AVE · MARIA · — · GRATIA · PLE ·

M. nat., 1^{gr},45. — *M. Wint.*, 2 var. — *M. Porrentruy.*

156. — *Batz 1660.* — Billon.

Variété du n° 155.

À. IO : CONRA · D · G · EPIS · BASI : 1660

Ṛ. AVE · MARIA · — · GRATIA · PL

M. nat., 1^{er},62. — *M. Wint.*

157. — *Batz 1660.* — Billon.

Variété du n° 155.

Ā. IO : CO : NRA : D : G : EPIS : BASIL : 1660

Ṛ. AVE MARIA · — GRATIA · PLE

Berstett, 25*b*, pl. XXI.

158. — *Batz 1661.* — Billon.

Semblable au n° 149, sauf la date 1661.

BASI

M. nat., 1^{er},26. — *M. Wint.*, 2 var.

159. — *Batz 1661.* — Billon.

Variété de la précédente.

BASILIE

M. nat., 1^{er},40.

160. — *Batz 1662.* — Billon.

Semblable au n° 149, sauf la date 1662.

Ā. IO : CONRA · D : G · EPIS · BASIL · 166Z

Ṛ. AVE · MARIA · GRATIA · PLE

Coll. A. M., 1^{er},31.

161. — *Batz 1663.*

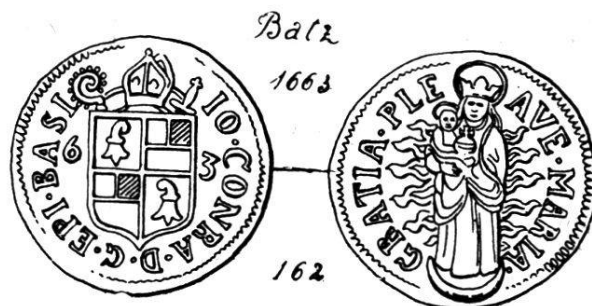
Semblable au n° 149, sauf la date 1663.

Ā. IO · CONRA · D · G · EPIS · BASI · 1663

Ṛ. AVE · MARIA · GRATIA · PLE

M. Berne. — *M. Wint.* — *M. Ch.-d.-F.*, 1^{er},19.

162. — *Batz 1663.* — Billon.



À. IO · CONRA · D · G · EPI · BASI Armoiries écartelées de l'évêché et du prince surmontées de la mitre, de la crosse et de l'épée.

℞. Semblable au n° 149.

M. Wint. Rare.

163. — *Pfennig s. d.*



Bractéate, appelée aussi schwarzpfennig; dans un cercle perlé, les armoiries : parti de l'évêché et du prince.

Berstett, n° 25c, pl. XXI. Même remarque que pour le n° 139.

Monnaies de Jean-Conrad II de Reinach-Hirzbach
(1705-1737).



Armoiries : *Ecartelé au 1 et 4 d'or au lion de gueules encapuchonné d'azur; au 2 et 3 bandé d'or et de gueules de quatre pièces. Sur le tout un écusson d'argent à une épée d'argent et un sceptre d'or posés en sautoir, accompagnés à dextre d'un bar d'argent et à senestre d'un faucon de sable.*

Les armoiries complètes ne figurent que sur la pièce de vingt-schilling de 1718 et sur les batzen de 1718 et 1733. Sur les autres monnaies elles sont plus ou moins simplifiées.

164. — *Double-ducat 1716.* — Or.



À. DVCATVS + IO + CONRADI + D + G + Son buste à droite ; au bas, * H (Hedlinger, graveur).

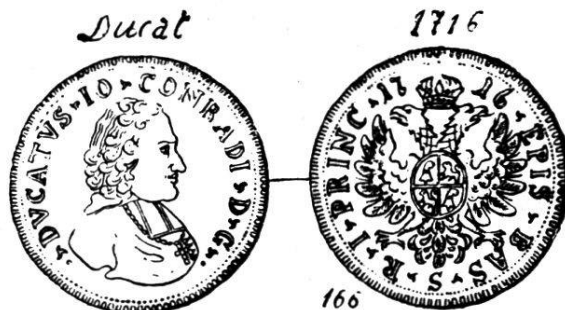
Ŕ. + EPIS * BAS * S * R * I * PRINC : 17—16 L'aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine les armoiries écartelées de l'évêché et du prince.

Berstett, 31 a, pl. XXI.

165. — *Double-ducat 1724.*

Mentionné par Ed. Jenner (?).

166. — *Ducat 1716.* — Or.



À. • † DVCATVS † IO † CONRADI † D † G † •
Son buste à droite.

℞. ✧ EPIS ✧ BAS ✧ S ✧ R ✧ I ✧ PRINC ✧ 17—16
L'aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine les armoiries écartelées de l'évêché et du prince.

Haller, n° 2131. — Berstett, 31 *b*, pl. XXI.

M. nat., 3^{gr},42. — *M. Berne*, 3^{gr},50. — *M. Wint.*, frappe en argent de l'avvers seulement.

Un exemplaire du poids de 7^{gr},00, soit d'un double-ducat, existe au South Kensington Museum à Londres.

167. — *Ducat 1718.*

Ed. Jenner mentionne deux variétés de ce millésime, dont une serait uniface.

168. — *Thaler 1716.* — Argent.



Thaler

1716.

168.



À. * IOANNES * CONRADVS * D * G * Son buste à droite.

℞. * EPIS : * BASILEENSIS * S : * R : * I : * PRINC : *
17—16 L'aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine les armoiries écartelées de l'évêché et du prince.

Sur la tranche, l'inscription GLORIA IN EXCELSIS DEO
ET IN TERRA

Haller, n° 2132.

M. nat., 28^{gr},66. — *M. Berne*, 29^{gr},00.

Les coins de cette variété de thaler ont été retrouvés par M. Emile Dreyfus, à Genève, qui en a fait frapper quelques exemplaires pour des amateurs. M. Bodmer à Zurich est actuellement propriétaire de ces coins.

169. — *Thaler 1716.* — Argent.

Semblable au n° 168.

À. ⌘ IOANNES ⌘ CONRADVS ⌘ D ⌘ G ⌘

℞. ⌘ EPIS ⌘ BASILEENSIS ⌘ S ⌘ R ⌘ I ⌘ PRINC ⌘

17—16.

M. Berne, 29^{gr},00. — *M. Wint.*, 28^{gr},43.

Dans le dessin que donne Berstett, n° 33, pl. XXI, il y a BASILIENSIS. Dans la description de Madai, n° 3300, il y a BASILENSIS. Si ces auteurs n'ont pas fait d'erreur, il s'agirait donc de deux autres variétés.

Quiquerez (*Histoire des institutions de l'évêché de Bâle*) dit, p. 85 et p. 87, n° 7, qu'il y a plusieurs coins pareils; quoique non signés, ils sont probablement, comme ceux des ducats, du graveur Hedlinger.

170. — *Demi-thaler 1717.* — Argent.

Mentionné par Haller, Supplément n° 2133 b.

171. — *Quart-de-thaler 1717.* — Argent.

À. IOANNES · CONRADVS · DEI · GRAT * Son buste à droite.

℞. EPIS · BASILEENS S · R · I · PRINCEPS + 1717 +

Dans un écusson ovale orné en forme de cartouche, les armoiries de l'évêché : d'argent à la crose de Bâle de gueules, la volute tournée à dextre. (Les héraldistes sont généralement d'accord que la volute de la crose doit être tournée à senestre tandis que pour la ville de Bâle elle est tournée à dextre.) Au bas de l'écusson, dans un petit ovale, la valeur $\frac{1}{4}$
Tranche cordonnée.

Haller, n° 2123. — Berstett, n° 34, pl. XXI.

M. nat., 4 var., 6^{gr},36, 6,55, 6,65, 6,70. — *M. Wint.* — *Coll. A. M.*,
6^{gr},81. Fr. 75.—

172. — *Quart-de-thaler 1717.* — Argent.



Semblable au n° 171. Un point après BASILEENS .
M. Wint.

173. — *Quart-de-thaler 1717.* — Argent.


Semblable au n° 171. Le chiffre $\frac{1}{4}$ est encadré différemment ; le bas du 1 est fourché.

M. Wint.

174. *Quart-de-thaler 1717.* — Argent.

Semblable au n° 173. Un point après BASILEENS .
M. Wint.

175. — *Quart-de-thaler 1717.* — Argent.

Semblable au n° 171. PRINCEPS 

Dans l'indication de la valeur le graveur a tourné les chiffres à rebours $\frac{1}{4}$

M. Porrentruy, empreinte en cire.

176. — *Vingt-schilling 1718.* — Argent.



À. IOAN'ES · CONRA · D · G · EPIS · BASIL · S · R · I · PRINCEPS + Dans un cartouche ovale, très orné, les armoiries complètes des Reinach-Hirzbach écartelées avec celles de l'évêché.

᠙. CAR · VI · D · G · R · I · S · (XX) · A · G · H · H · & · Bo · REX · 17—18 · L'aigle impériale couronnée tenant le sceptre et le globe. — Pièce légèrement ovale.

M. Wint., 4^{gr},85. Rarissime.

L'opinion de M. Le Roy à Berne est qu'il s'agit d'une pièce de vingt-kreuzer. Toutefois son type complètement différent des pièces de vingt-kreuzer et son poids supérieur sont pour nous des motifs suffisants pour lui conserver le nom de vingt-schilling, sous lequel elle est généralement connue. C'est probablement un essai de frappe auquel il n'a pas été donné suite. Sa valeur correspondrait donc à 1 livre de Bâle.

177. — *Vingt-kreuzer 1716.* — Argent.



À. IOANNES · CONRADVS · D · G · Son buste à droite.

᠙. EPIS · BASILEENSIS · S · R · I · PRIN · 17—16 · L'aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine dans un ovale le chiffre 20 (kreuzer). — Tranche cordonnée.

M. nat., 5 var., 4^{gr},48, 4,55, 4,68, 4,72, 4,75. — *M. Wint.*, 5 var. —
Coll. A. M., 4^{gr},45. Fr. 7.—

Il nous est impossible de donner la description de toutes les variétés de pièces de vingt-kreuzer. Elles

différent par des détails insignifiants qui ne se laissent pas décrire. C'est à la forme et aux détails de la queue de l'aigle qu'on constatera le plus facilement les différences de coins.

- 178.** — *Vingt-kreuzer 1716.* — Argent.
Semblable au n° 177, à l'avvers D · G • ←
Coll. A. Droz, 4^{gr},35. Fr. 7.—
- 179.** — *Vingt-kreuzer 1717.* — Argent.
Semblable au n° 177, sauf la date 1717.
M. nat., 4^{gr},58. — *M. Wint.*, 4 var. — *Coll. A. M.*, 4^{gr},31. Fr. 7.—
- 180.** — *Vingt-kreuzer 1718.* — Argent.
Semblable au n° 177, sauf la date 1718.
Mentionné par Ed. Jenner. Fr. 7.—
- 181.** — *Vingt-kreuzer 1723.* — Argent.
Semblable au n° 177, sauf la date 1723.
M. nat., 2 var., 4^{gr},68, 3,90. — *Coll. A. M.*, 4^{gr},00. Fr. 7.—
- 182.** — *Vingt-kreuzer 1724.* — Argent.
Semblable au n° 177, sauf la date 1724.
Au revers, la patte gauche de l'aigle touche presque l'A et l'S de BASILEENSIS; pas de point après 1724.
M. nat., 2 var., 4^{gr},20, 3,78. — *Coll. A. M.*, 4^{gr},29. Fr. 7.—
- 183.** — *Vingt-kreuzer 1724.* — Argent.
Semblable au n° 182. La patte gauche de l'aigle touche l'S de BASILEENSIS; un point après 1724.
M. Ch.-d.-F., 4^{gr},35. Fr. 7.—
- 184.** — *Vingt-kreuzer 1725.* — Argent.
Semblable au n° 177, sauf la date 1725.

Berstett, pl. XXI, n° 30.

M. nat., 5 var., 3^{gr},91, 4,30, 4,35, 4,56, 4,95. — *M. Wint.* 9 var. —
Coll. A. M., 4 var., 4^{gr},05, 4,12, 4,26, 4,70. Fr. 7.—

Les nombreuses variétés de ce millésime ne se prêtent pas facilement à la description. Nous engageons les amateurs à porter leur attention sur les détails de l'aigle, notamment la forme de la queue, pour constater les différences de coins.

185. — *Vingt-kreuzer 1725.* — Argent.

Cette variété se distingue des autres en ce que la tête de l'évêque est plus grande et surtout plus large.

186. — *Vingt-kreuzer 1726.* — Argent.

Semblable au n° 177, sauf la date 1726.

M. Porrentruy.

187. — *Douze-kreuzer 1725.* — Argent.



À. IOANNES · CONRADVS · D · G · Son buste à droite ; sous l'épaule, H (Hedlinger, graveur).

℞. EPIS · BASIL · S · R · I · PRIN · 17—25 · L'aigle impériale couronnée portant sur la poitrine le chiffre 12 (kreuzer). Tranche cordonnée.

Coll. A. M., 2^{gr},48. Rare avec ce millésime.

188. — *Douze-kreuzer 1726.* — Argent.

Semblable au n° 187, sauf la date 1726.

Berstett, pl. XXI, n° 39.

Coll. A. M., 2^{gr},57.

Fr. 6.—

189. — *Douze-kreuzer 1726.* — Argent.

Variété de la précédente; avant et après la date il y a des points au lieu de petites rosaces.

Coll. A. M., 2^{gr},57.

Fr. 6.—

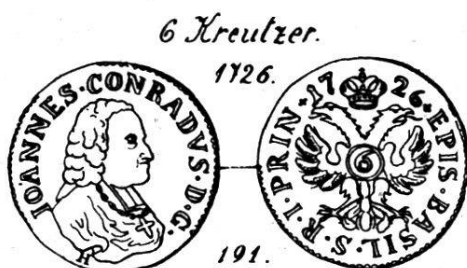
190. — *Douze-kreuzer 1733.* — Argent.

Semblable au n° 187, sauf la date 1733. La signature H manque; avant et après la date des points.

Coll. A. M., 2^{gr},62,

Fr. 6.—

191. — *Six-kreuzer 1726.* — Argent.



A). IOANNES · CONRADVS · D · G · Son buste à droite; sous l'épaule, H (Hedlinger, graveur).

R). EPIS · BASIL · S · R · I · PRIN + 17—26 + L'aigle impériale couronnée portant sur la poitrine le chiffre 6 (kreuzer).

Berstett, pl. XXI, n° 40.

Coll. A. M., 1^{gr},36.

Fr. 7.50

192. — *Six-kreuzer 1727.* — Argent.

Semblable au n° 191, sauf la date 1727.

M. Porrentruy, empreinte en cire.

193. — *Batz 1718.* — Cuivre.



- À. IOAN · CONR · D · G † MONETA · NOVA Les armoiries complètes de la famille Reinach-Hirzbach écartelées avec celles de l'évêché. A l'exergue · 1718 ·
R. EPIS · BASILEENSIS · S · R · I · PRINCEPS 8×8
L'aigle impériale.

Berstett, pl. XXI, n° 35 a, écrit BASILIENSIS et 17 · 18. Si la description est exacte, ce serait une seconde variété.

Coll., A. M., 2^{gr},30.

Fr. 5.—

194. — *Batz 1733.* — Billon.

- À. IOANNES CONRADVS · D · G · ∞ Les armoiries complètes de la famille Reinach-Hirzbach écartelées avec celles de l'évêché et surmontées d'un casque mitré, de l'épée et de la crosse.
R. EPIS · BASIL · S · R · I · PRIN · 17—33 · L'aigle impériale couronnée portant sur la poitrine le chiffre 4 (kreuzer). Tranche cordonnée.

M. nat., 2 var., 2^{gr},18, 1,60. — *Coll. A. M.*, 1^{gr},70.

195. — *Batz 1733.* — Billon.



Variété de la précédente : le signe ∞ après D · G · manque.

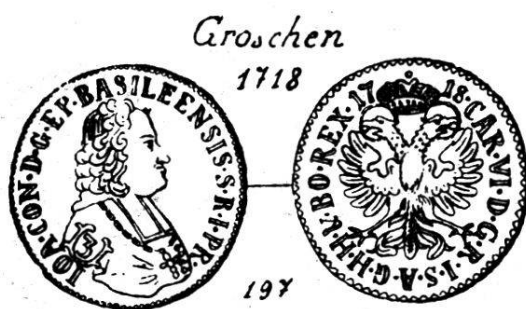
Coll. A. M., 1^{gr},80.

196. — *Batz 1733.* — Billon.

Variété de la précédente : l'I de IOANNES touche presque l'écusson.

M. Ch.-d.-F., 1^{gr},76.

197. — *Groschen 1718.* — Billon.



À. IOA · CON · D · G · EP · BASILEENSIS · S · R ·
I · PR · Son buste à droite; dans l'épaule, dans
un encadrement en forme d'écusson, le chiffre 5
(kreuzer).

℞. CAR · VI · D · G · R · I · S · A · G · H · H · & ·
BO · REX · 17—18 · L'aigle impériale couronnée.

Pièce légèrement ovale.

Coll. A. M., 1^{gr},39. Rare.

Fr. 50.—

198. — *Groschen 1718.*

Variété de la précédente : IOA · CON · D · G · EP ·
BASIL · S · R · I · PRIN · Cercle perlé entre la
légende et le buste.

M. Wint., frappe uniface de l'avvers, en argent.

199. — *Demi-batz 1717.* — Cuivre.

À. MONETA · NOVA · IOAN · CONR · D · G · 1717
Une croix fourchée portant au centre les armoiries
de l'évêché et du prince; entre les bras de la croix
de petits ornements.

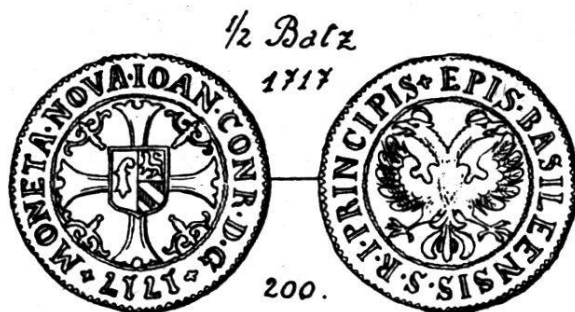
℞. + EPIS · BASILEENSIS · S · R · I · PRINCEPS
L'aigle impériale.

C'est d'après les lettres qui se trouvent sur le
prolongement de la queue de l'aigle qu'on dis-
tinguera le plus facilement les différentes variétés.

Berstett, pl. XXI, n° 35*b*.

M. Wint., 7 var. — *M. nat.*, 6 var., 1^{gr},06, 1,44, 1,64, 1,78, 1,80,
1,82. — *Coll. A. M.*, 2 var., 1^{gr},53, 2,02. Fr. 4.—

200. — *Demi-batz 1717.* — Cuivre.



Variété de la précédente : PRINCIPIS au lieu de PRINCEPS

Coll. A. M., 1^{gr},67.

Fr. 4.—

201. — *Demi-batz 1718.* — Cuivre.

Semblable au n° 199, sauf + 1718 + et PRINCIPIS *

M. Wint., 3 var. — *Coll. A. M.*, 1^{gr},80.

Fr. 4.—

202. — *Demi-batz 1718.* — Cuivre.

Variété de la précédente, PRINCIPIS ♦

Coll. A. Droz, 1^{gr}58.

Fr. 4.—

203. — *Demi-batz 1719.* — Cuivre.

Semblable au n° 199, sauf la date 1719.

M. nat., 1^{gr},50. — *M. Wint.*, 3 var.

Fr. 4.—

204. — *Demi-batz 1733.* — Cuivre.




A. IOANNES · CONRADVS · D · G · Les armoiries complètes de la famille Reinach-Hirzbach écartelées avec celles de l'évêché et surmontées d'un casque mitré, de l'épée et de la crose.

ᚱ. EPIS · BASIL · S · R · I · PRIN · 17—55 L'aigle impériale couronnée portant sur la poitrine le chiffre 2 (kreuzer).

M. Wint., frappe en argent. Rarissime.

205. — *Schilling 1716.* — Cuivre.

Ā. SANCTVS + VRSICINVS +  Le saint debout, nimbé, en habits sacerdotaux, tient de la main droite la maquette d'une église et de la gauche une branche à trois fleurs de lis.

ᚱ. MON · NOVA — I · C · EP · BAS · L'aigle impériale couronnée; à l'exergue, les armoiries de l'évêché et de chaque côté 17—16 L'S de BAS ne touche pas le trait qui marque l'exergue.

Coll. A. M., 1^{gr},05.

Fr. 5.—

206. — *Schilling 1716.* — Cuivre.



Variété du n° 205; l'S de BAS touche le trait de l'exergue.

Coll. A. M., 1^{gr},20.

Fr. 5.—

207. — *Schilling 1716.* — Cuivre.

Variété du n° 205. NOV au lieu de NOVA

Coll. A. M., 1^{gr},11.

Fr. 5.—

208. — *Schilling 1717.* — Cuivre.

Semblable au n° 205, sauf la date 1717.

SANCTVS · VRSICINVS 

Berstett, pl. XXI, n° 32a.

M. nat., 5 var., 1^{gr},12. — *M. Wint.*, 6 var. — *Coll. J.-J. Künzler*,
5 var. — *Coll. A. M.*, 1^{gr},11. Fr. 5.—

209. — *Schilling 1717.* — Cuivre.

Variété du n° 208; SANCTVS + VRSICINVS †☉

Coll. A. M., 1^{gr},11. Fr. 5.—

210. — *Schilling 1717.* — Cuivre.

Variété du n° 208; SANCTVS · VRSICINVS ★☉

M. Ch.-d.-F., 1^{gr},15. Fr. 5.—

211. — *Schilling 1718.* — Cuivre.

Semblable au n° 205, sauf la date 1718.

M. nat., 2 var., 1^{gr},23. — *Coll. A. Droz*, 1^{gr},00. Fr. 5.—

212. — *Schilling 1719.* — Cuivre.

Semblable au n° 205, sauf la date 1719.

SANCTVS · VRSICINVS ☉

M. nat., 3 var., 1^{gr},06, 1,14, 1,21. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},96. Fr. 5.—

213. — *Schilling 1719.* — Cuivre.

Variété du n° 212; SANCTVS · VRSICINVS ★☉

Coll. A. Droz, 1^{gr},21. Fr. 5.—

214. — *Schilling 1722.* — Cuivre.

Semblable au n° 205, sauf la date 1722.

M. nat., 3 var., 0^{gr},89, 1,40, 1,44. Fr. 5.—

215. — *Schilling 1723.* — Cuivre.

Semblable au n° 205, sauf la date 1723.

Berstett, pl. XXI, n° 32b.

M. nat., 3 var., 1^{gr},10, 1,16, 1,21. — *M. Wint.*, 2 var. Fr. 5.—

- 216.** — *Schilling 1724.* — Cuivre.
Semblable au n° 205, sauf la date 1724.
M. nat., 2 var., 1^{gr},00, 1,20. — *M. Wint.*, 2 var. Fr. 5.—
- 217.** — *Schilling 1727.* — Cuivre.
Semblable au n° 205, sauf la date 1727.
M. nat., 2 var., 0^{gr},96, 1,00. Fr. 5.—
- 218.** — *Kreuzer 1721.* — Billon.
A. IOA · CO · DG · EP · BAS · S · R · I · PR · Son buste à droite.
R. MONETA · NOVA · A · 1721 ⌘ L'aigle impériale portant sur la poitrine le chiffre 1 (kreuzer).
Coll. A. Droz, 0^{gr},60. Fr. 5.—
- 219.** — *Kreuzer 1726.* — Billon.
Semblable au n° 218, sauf 1726.
Coll. A. M., 0^{gr},68. Fr. 5.—
- 220.** — *Kreuzer 1727.* — Billon.



- Semblable au n° 218, sauf 1727.
Coll. A. M., 0^{gr},68. — *M. Wint.*, frappe en argent. Fr. 5.—
- 221.** — *Vierer ou Rappen 1718.* — Cuivre.
A. IOA · CO · D · G · EP · BAS · S · R · I · PR ·
Les armoiries : parti de l'évêché et du prince.
R. + MONETA | · NOVA · | · 1718 · dans une couronne faite d'une palme et d'une branche de laurier.
M. Wint., 2 var., et frappe en argent. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},35. Fr. 8.—

222. — *Vierer* ou *Rappen* 1718. — Cuivre.

Variété du n° 221 ; pas de point avant NOVA .

Coll. A. Droz, 0^{gr},46.

Fr. 8.—

223. — *Vierer* ou *Rappen* 1719. — Cuivre.



Semblable au n° 221, sauf la date 1719.

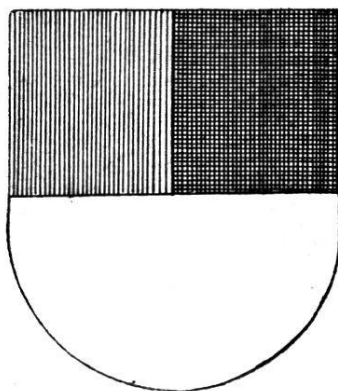
Berstett, pl. XXI, n° 37.

M. nat., 2 var., 0^{gr},42. — *Coll. A. M.*, 0^{gr},35.

Fr. 8.—

Monnaies de Joseph-Sigismond de Roggenbach

(1782-1793).



Armoiries : *Coupé* : au 1 parti de gueules et de sable ;
au 2 d'argent plein.

224. — *Vingt-quatre-kreuzer* 1788. — Argent.

A. IOSEPHUS · D · C · EPISCOP · BASILEENSIS ★

Son buste à gauche.

ᚱ. SAC · ROMAN · IMPER · PRINCEPS · 1788 —
L'aigle impériale portant sur la poitrine le chiffre 24
(kreuzer),

Berstett, pl. XXII, n° 47.

M. nat., 3 var., 4,64, 4^{gr},86. — *Coll. A. M.*, 4^{gr},74.

Fr. 7.—

225. — *Vingt-quatre-kreuzer 1788.* — Argent.



Variété du n° 224 ; entre autres, au revers, les points qui séparent les mots de la légende sont placés au pied des lettres, tandis que pour la précédente ils sont à mi-hauteur des lettres.

Coll. A. M., 4^{gr},83.

Fr. 7.—

226. — *Douze-kreuzer 1786.* — Argent.

ᐱ. IOSEPHUS · D · G · EPISCOP · BASILEENSIS ★
Son buste à gauche.

ᚱ. SAC · ROMAN · IMPER · PRINCEPS · 1786 ·
L'aigle impériale portant sur la poitrine le chiffre 12
(kreuzer).

Coll. A. M., 2^{gr},50.

Fr. 5.—

227. — *Douze-kreuzer 1786.* — Argent.

Variété du n° 226 ; pas de point après 1786.

Coll. A. M., 2^{gr},36.

Fr. 5.—

228. — *Douze-kreuzer 1787.* — Argent.

Semblable au n° 226, sauf la date 1787. Les points

qui séparent les mots, au revers, sont à mi-hauteur des lettres.

M. nat., 2 var., 2,33, 2^{gr},45. — *Coll. A. M.*, 2^{gr},38. Fr. 5.—

229. — *Douze-kreuzer 1787.* — Argent.

Variété du n° 228; les points qui séparent les mots sont au pied des lettres.

Coll. A. Droz, 2^{gr},35. Fr. 5.—

230. — *Douze-kreuzer 1788.* — Argent.



Semblable au n° 226, sauf la date 1788.

Berstett, pl. XXII, n° 48.

M. nat., 4 var., 2^{gr},32, 2,38, 2,40. — *Coll. A. M.*, 4 var. — Les variétés sont si peu différentes que nous renonçons à les décrire.

Fr. 5.—

231. — *Batz 1787.* — Billon.



Α. IOSEPHVS D · G · EPIS · BASIL S · R · I PRINC ★

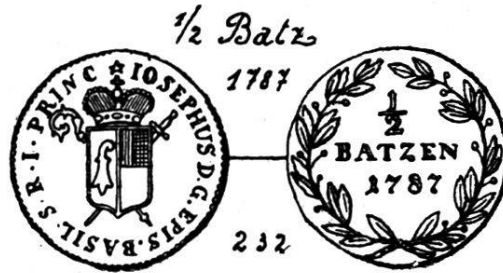
Armoiries écartelées de l'évêché et du prince couronnées et posées sur la crosse et l'épée.

Β. Dans une couronne de laurier, en trois lignes,
Α | BATZEN | 1787

Berstett, pl. XXII, n° 44.

M. Wint., 2 var. — *Coll. A. M.*, 1^{gr},90. — *Coll. J.-J. Künzler*,
frappe en argent, tranche cannelée, 2^{gr},45.

232. — *Demi-batz 1787.* — Billon.



À. IOSEPHUS D · G · EPIS · BASIL · S · R · I ·
PRINC ★ Armoiries parti de l'évêché et du prince,
couronnées et posées sur la crosse et l'épée. La
pointe de l'épée est dirigée entre les lettres S et I
de BASIL et le bout de la crosse contre l'S de EPIS

℞. Dans une couronne de lauriers, en trois lignes,
 $\frac{1}{2}$ | BATZEN | 1787

Berstett, pl. XXII, n° 45.

M. nat., 3 var., 1^{gr},60, 1,62. — *Coll. A. M.*, 1^{gr},66.

233. — *Demi-batz 1787.* — Billon.

Variété du n° 232; PRINC ·

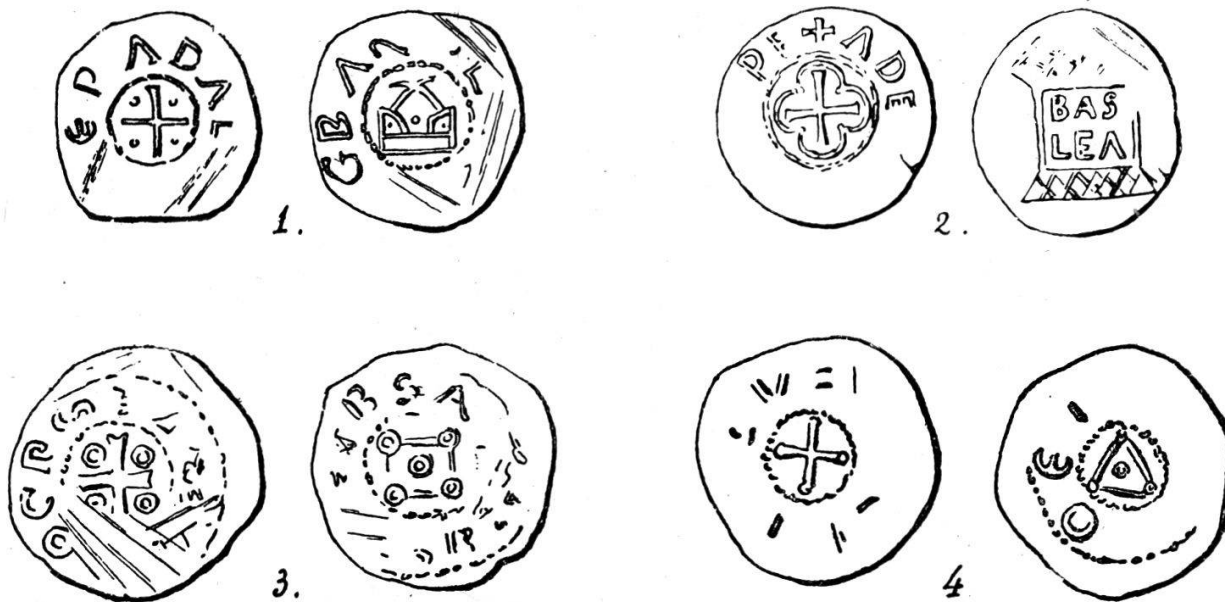
Coll. A. Droz, 1^{gr},59.

234. — *Demi-batz 1787.* — Billon.

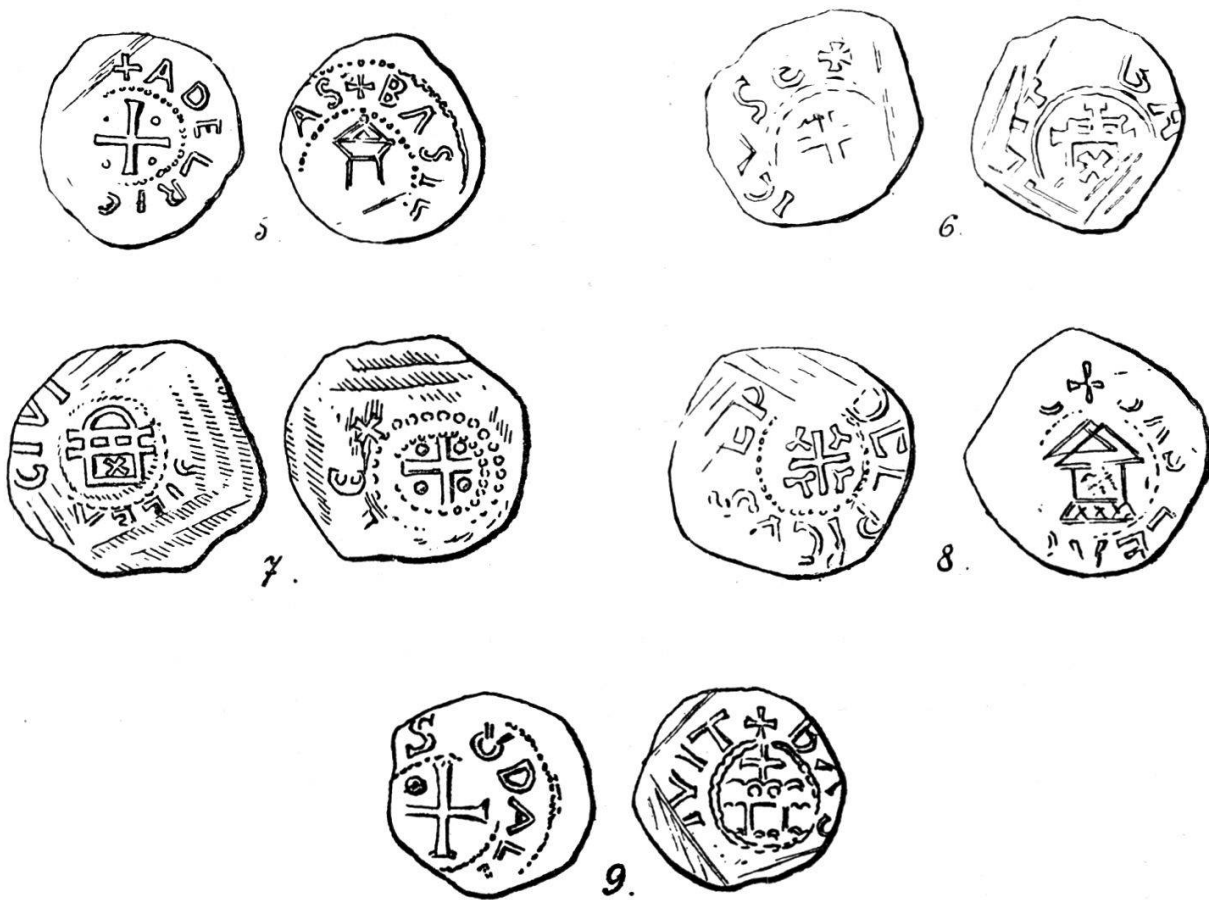
Variété du n° 232; la pointe de l'épée est dirigée
contre l'S de BASIL et le bout de la crosse entre
l'I et l'S de EPIS.

Coll. A. M., 1^{gr},60.

Demi-bractéates d'Adalbéro II ou III (999-1025).



Demi-bractéates d'Adalric ou Udalric (1025-1040).



A. Michaud del.

Demi-bractéates de Théodoric (1041-1055).



10



11.



12.



13



14.



15.



16.



17.



18.



19.



20.



21.



22.

A. Michaud del.

Demi-bractéates de Théodoric (1041-1055). — Suite.



23.



24.



25.



26



27.



Demi-bractéates de Béranger (1057-1072).



28.



29



30.



Demi-bractéates de Rodolphe de Homburg (1107-1122).

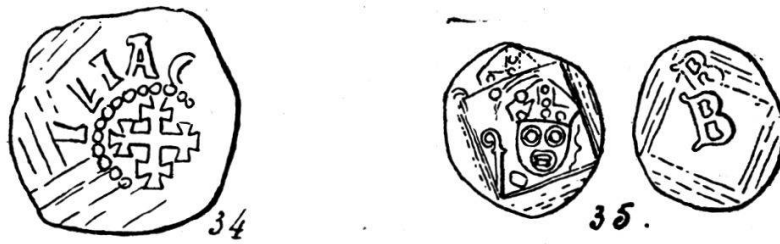


31.

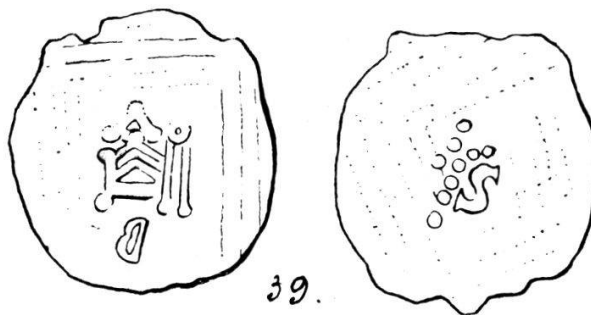
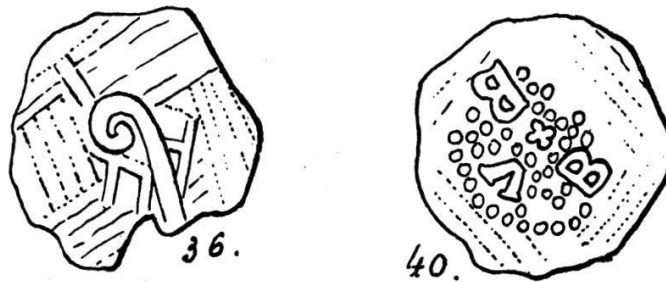


A. Michaud del.

Demi-bractéates sans nom d'évêque.

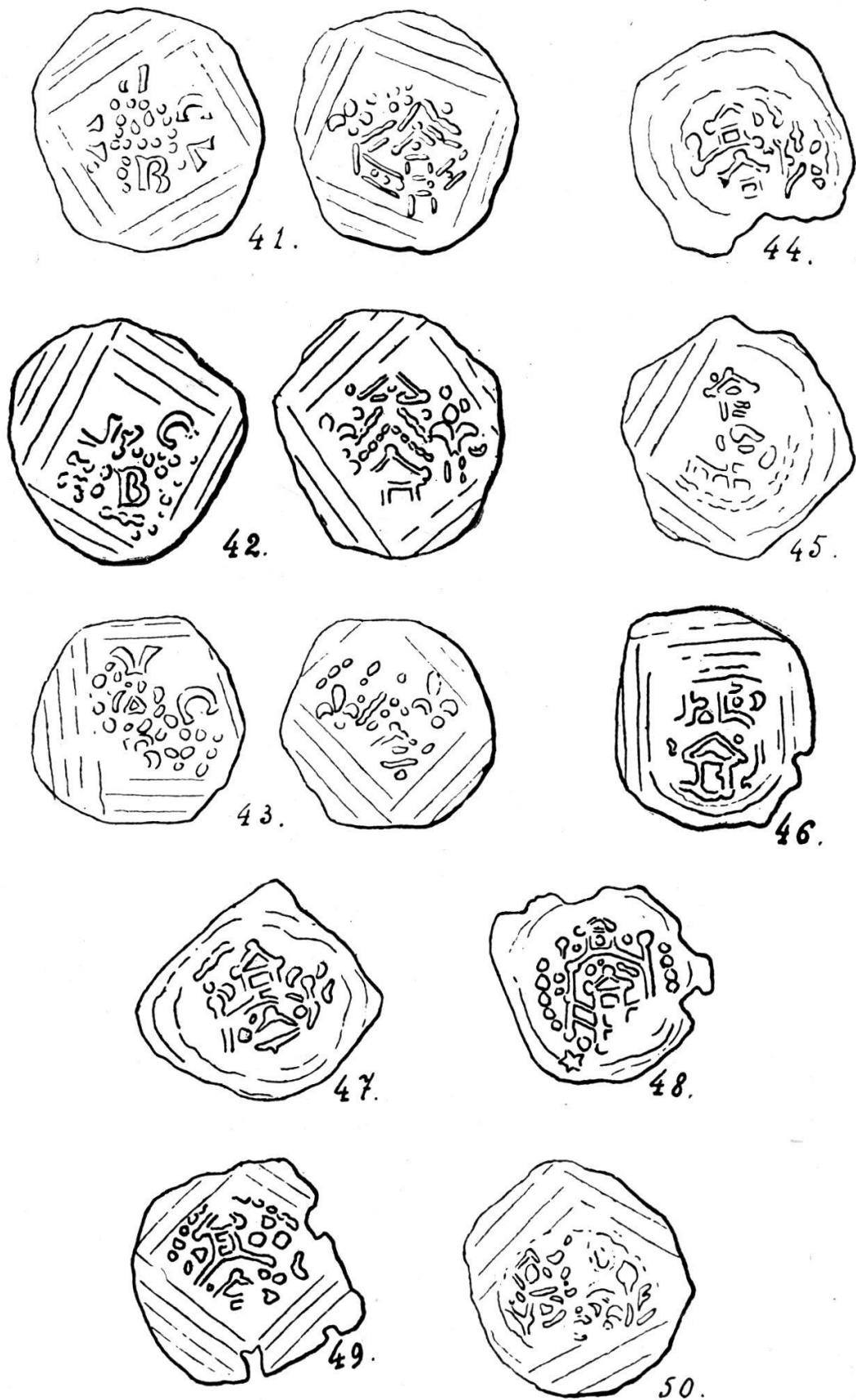


Demi-bractéates attribuées à l'évêché de Bâle, mais douteuses.



A. Michaud del.

Demi-bractéates attribuées à l'évêché de Bâle, mais douteuses. — Suite.



A. Michaud del.

Bractéates.



51.



52.



53.



54.



57.



58.



59.



60.



61.



62.



63.



64.



65.



66.



67.



68.



69.



70.



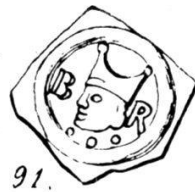
71.



72.

A. Michaud del.

Bractéates. — Suite.



A. Michaud del.

Monnaies de Jacques-Christophe de Blarer de Wartensee (1575-1608).



Thaler

1596



93



93

Batz

1598.



94



Groschen

s. d.



96



Schilling

s. d.



109.



Schilling

1596



112.



1/2 Schilling

s. d.

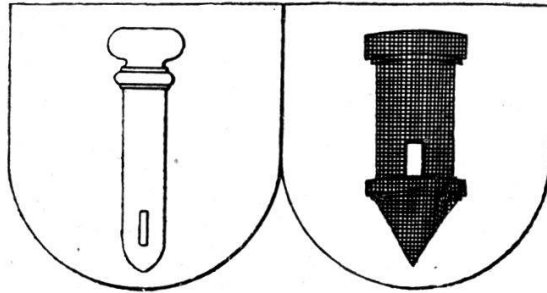


115.



A. Michaud del.

Monnaies de Guillaume Rinck de Baldenstein (1608-1628).



Thaler



1624.



1/4 Thaler

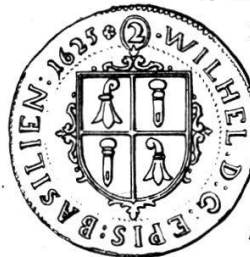


1623.



120.

2 Batzen



1625



127

Batz

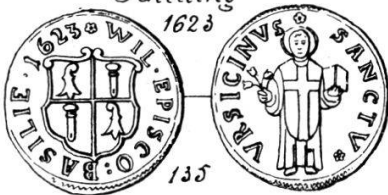


1624.



129.

Schilling



1623

135

1/2 Schilling

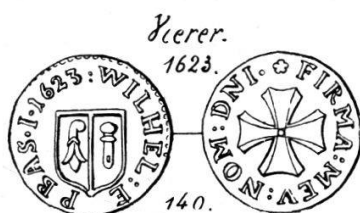
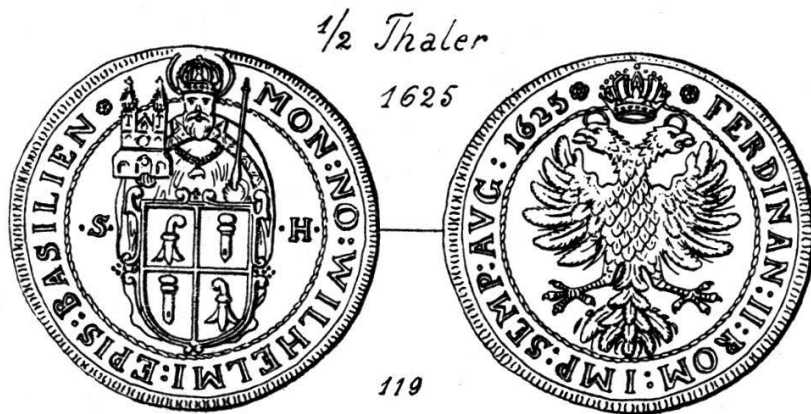


1622

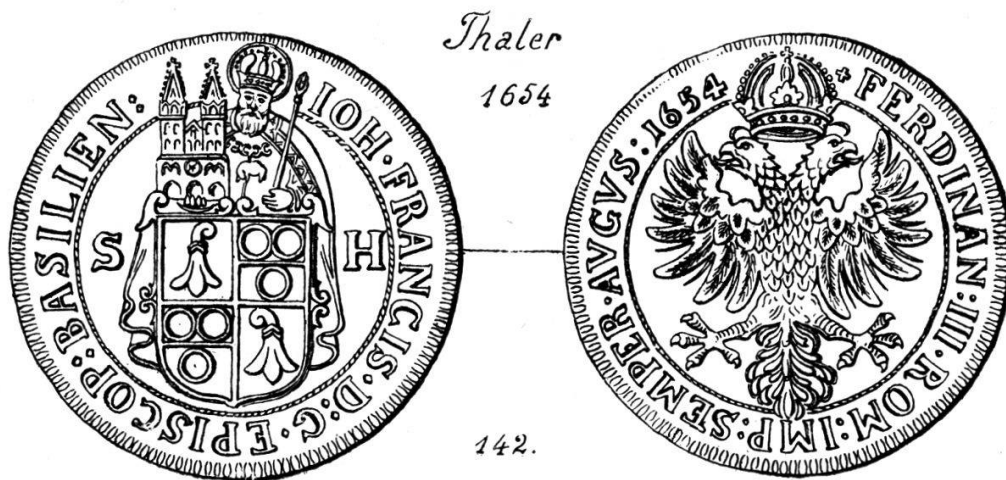
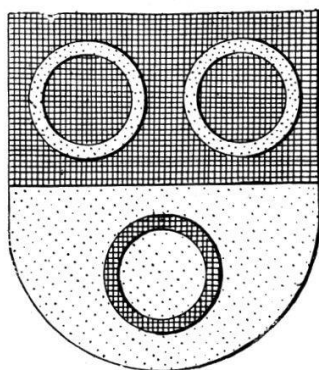
139.

A. Michaud del.

Monnaies de Guillaume Rink de Baldenstein (1608-1628). — Suite.

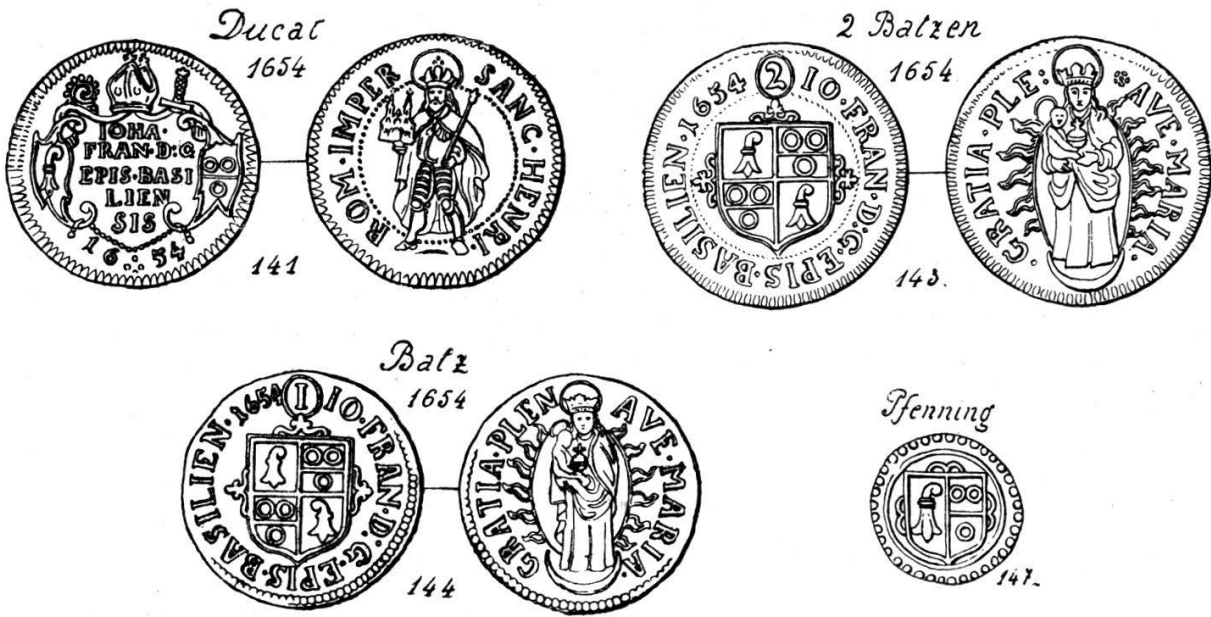


Monnaies de Jean-François de Schönau (1651-1656).

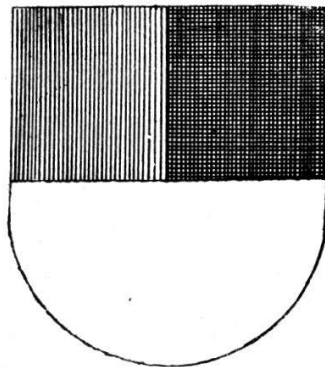


A. Michaud del.

Monnaies de Jean-François de Schönau (1651-1656). — Suite.

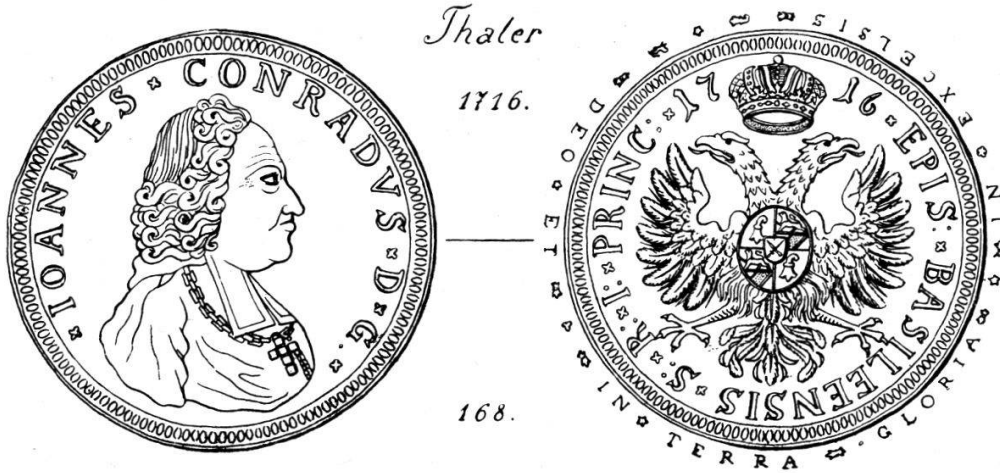


Monnaies de Jean-Conrad I de Roggenbach (1656-1693).



A. Michaud del.

Monnaies de Jean-Conrad II de Reinach-Hirzbach (1705-1737).



A. Michaud del.

Tableau des monnaies décrites avec leur valeur correspondante en livres, sols et deniers de Bâle et en batzen, kreuzer et rappen.

		Demi-bractéates	Bractéates	Pénoug (ou Schwarzpennig) = 1 denier	Vierer ou rappen = 2 deniers = 1/2 kreuzer	Kreuzer = 4 deniers = 2 rappen = 1/4 batz	Demi-schilling = 6 deniers = 1/2 sol = 3 rappen	Schilling (sol) = 12 deniers = 6 rappen	Demi-batz = 40 deniers = 5 rappen	Groschen = 3 kreuzer	Batz = 1 sol 8 deniers = 4 kreuz. = 40 r.	Six-kreuzer = 2 sols 6 deniers = 15 rappen	Deux-batzen = 3 sols 4 deniers = 20 rappen	Douze-kreuzer = 5 sols = 1/2 liv. bal. = 3 batzen = 30 rap.	Vingt-kreuzer = 8 sols 4 deniers = 5 batzen = 50 rap.	Vingt-quatre-kreuzer = 10 sols = 1/2 liv. bal. = 6 batzen = 60 r.	Quart-de-thaler = 15 sols = 9 batzen = 90 rap.	Vingt-schilling = 4 livre de Bâle = 12 batz. = 120 r.	Demi-thaler bal. = 30s. = 18 batzen	Thaler = 60 sols = 3 liv. bal. = 36 batzen	Ducat = 2 thaler	Deux-ducats = 4 thaler	
Première période X ^e , XI ^e et XII ^e s.	Adalbéro II ou III (999-1025)	4																					
	Adalric ou Udalric (1025-1040)	5																					
	Théodoric ou Dietrich (1044-1053)	18																					
	Bérenger (1057-1072)	3																					
Atelier monétaire à Bâle, siège épiscopal.	Rodolphe de Homburg (1107-1122)	1																					
	Sans nom d'évêque. Incertaines.	4																					
Demi-bractéates.		15																					
Deuxième période XII ^e , XIII ^e et XIV ^e s. At. monét. à Bâle et Brissach. Bractéates anépigrahes.	Attributions incertaines.		42																				
Troisième période XVI ^e , XVII ^e et XVIII ^e siècles. Siège épiscopal à Porrentruy. Ateliers monétaires à Delémont et Saint-Ursanne.	Jacques-Christ. de Blarer (1375-1608)						s. d.	s. d. ³ 1596 ² 1599		s. d. ³ 1586 1595 1596 ⁸ 1599	1598											1596	
	Guillaume Rinek (1608-1628)				1623		1622	1614 1622 ² 1623 ³ 1624 ²			1623 1624 ²		1621 1624 ² 1625 ³						1623 ²	1625	1624 ² 1625		
	Jean-Franç. de Schönau (1651-1656)			s. d.							1654 ² 1655		1654									1654	1654
	J.-Conr. I de Roggenbach (1656-1693)			s. d.							1655(1) 1657 1658 1659 ³ 1660 ³ 1661 ² 1662 ²												1662
	J.-Conrad II de Reinach (1705-1737)				1718 ² 1719	1721 1726 1727		1716 ³ 1717 ² 1718 1719 ² 1722 1723 1724 1727	1717 ² 1718 ²	1718 ²	1718 1733 ³	1726 1727		1725 1726 ² 1733	1716 ² 1717 1718 1723 1724 ² 1725 ² 1726			1717 ²	1718	1717	1716 ²	1716 1718 ²	1716 1724
	Jos.-Sig. de Roggenbach (1782-1793)									1787 ³		1787			1786 ² 1787 ² 1788		1788 ²						

3. S. 16. — Mit Kopf der Hekate und Nike wie Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen* 153, 5 ff. Hinter dem Kopfe ΛΕΩΝ.

Ῥ. ΚΑΡΡΕΙC oben, i. F. $\begin{matrix} C & T \\ P & A \end{matrix}$.

Gr. 1.53. Mus. Winterthur.

4. S. 15. — Ebenso, ohne Namen.

Ῥ. Ebenso, mit ΑΡΤΕΜΙΑ oben, ΩΡΟC r., C | T i. F.

Gr. 2,16. M. S.

5. S. 16. — Ebenso, mit ΜΕΝΕ l., ΛΑΟC r.

Ῥ. $\begin{matrix} C & T \\ P & A \end{matrix}$ Nike mit Kranz und Palmzweig rechtshin.

Vertieftes Quadrat.

Im Handel.

6. Br. 13. — Kopf des bärtigen *Herakles* mit Binde rechtshin. Pkr.

Ῥ. CΤΡΑΤΟ l., ΝΙΚΕΩΝ r. Keule, vom Löwenfell überhangen.

Gr. 1,73. M. S.

7. Br. 35. — ΑΥΤ ΚΑΙ ΤΙ ΑΙΑ ΑΝΤΩΝΙΝΟC [ΟΥΗΡΟC ?] ΚΑΙCΑΡ. Die sich zugekehrten Brustbilder des *Pius* mit Lorbeer und Gewand rechtshin und des *Caesars Marcus* mit Gewand linkshin.

Ῥ. ΕΠΙ ΑΘΗΝΟΚΛΕΟΥCΤΡΑΤΟΝΕΙΚΕΩΝ. Bärtiger *Reiter* in Chiton und Mantel rechtshin im Schritt, in der Linken ein Scepter schulternd, vor ihm flammender *Altar*.

Gr. 29,80. M. S.

8. Br. 34. — ΑΥ · Κ · Λ · CΕΠ · CΕ l., ΒΗΡΟC ΠΕΡΤΙΝΑΙ. Kopf des Kaisers mit Lorbeer rechtshin.

Ῥ. ΕΠΙ ΚΑ ΑΡΙCΤΕΟΥ l., CΤΡΑΤΟΝΕΙΚΕΩΝ r. Thronen-